



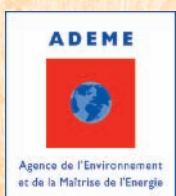
DES INITIATIVES, SOURCES D'INSPIRATION POUR LES TERRITOIRES

**18 fiches présentant des avancées
en matière de développement durable**

Document réalisé par :



Avec le soutien de :



18 fiches

(0 1) (0 7) (2 6) (3 8) (4 2) (6 9) (7 3) (7 4)

- **Ressourcerie recyclerie d'Arbent (01)**
- **Coopérations autour du hameau du Viel Audon à Balazuc (07)**
- **Agenda 21 de la cité scolaire La Ségalière à Largentière (07)**
- **Schéma éolien de la Drôme ; outil d'aide à la décision (26)**
- **Agenda 21 local d'Echirolles (38)**
- **Patrimoine naturel et innovation, moteurs du développement durable dans le Trièves (38)**
- **Implication des acteurs pour le Plan Climat territorial de l'agglomération grenobloise (38)**
- **Mobilisation des acteurs pour la santé dans le Sud Grésivaudan (38)**
- **Conseil local de développement Alpes Sud Isère (38)**
- **Revitalisation des filières d'économie industrielle du Parc naturel régional du Pilat (42)**
- **Budget participatif de Grigny (69)**
- **Agenda 21 local de Rillieux-la-Pape (69)**
- **Gestion évolutive et durable des espaces verts de la ville de Lyon (69)**
- **Du solaire à l'éco-responsabilité à Montmélian (73)**
- **SCOT Métropole Savoie, outil de planification et d'animation territoriale (73)**
- **Rénovation urbaine du quartier Sierroz Franklin à Aix-les-Bains (73)**
- **L'établissement public foncier, outil pour une planification durable du territoire (74)**
- **L'éco-citoyenneté dans les quartiers d'habitat social de Rhône-Alpes**

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE CHANCE POUR LES TERRITOIRES.

Cinq finalités s'imposent pour un développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et de la biodiversité, la satisfaction des besoins essentiels de la personne, la cohésion sociale et la solidarité, la responsabilisation des modes de production et de consommation.

En ayant à l'esprit ces préoccupations et en cherchant à les décliner dans tous les projets d'urbanisme, de solidarité, de sports et de culture..., les élus locaux pourront :

- Renforcer l'attractivité des territoires,
- Accueillir de nouvelles populations et garantir une bonne qualité de vie à tous et en tout lieu,
- Prévenir et s'adapter aux changements environnementaux,
- Associer les habitants désireux de participer activement à la vie locale.

L'expérience de nombreuses collectivités engagées dans des Agendas 21 locaux, des Plans Climat Energie Territoriaux, des projets de développement durable de leur territoire, et dans des actions thématiques environnementales et énergétiques, montre combien ces démarches sont structurantes pour nos territoires. La volonté politique qui s'appuie sur le jeu d'acteurs locaux devient alors le premier facteur de réussite de telles démarches.

Les initiatives présentées ici, le sont au titre de pratiques, qui par certains aspects, proposent une avancée en matière de développement durable. Elles n'ont pas fait l'objet d'une évaluation qui permettrait de qualifier leur niveau d'exemplarité. Elles concernent des territoires différents de Rhône-Alpes et illustrent des formes variées d'engagement pour un développement durable. Les fiches fournissent des éléments de contexte et les objectifs de l'initiative, mettent en avant les points qui relèvent du développement durable - tant sur le fond que sur la méthode –, énoncent quelques limites ou marges de progrès dans la rubrique « Et si c'était à refaire ? ». Elles invitent le lecteur à prendre contact avec le porteur ou à chercher plus loin des informations complémentaires pour lui aussi s'engager dans l'action.

Nous remercions les porteurs de projet qui ont accepté de consacrer du temps à l'exposé de leur expérience et à la relecture de la fiche les concernant.



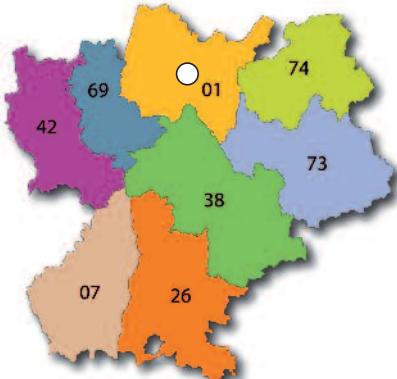


RESSOURCERIE RECYCLERIE D'ARBENT (01)

Arbent

Petite commune industrielle et forestière, de 3 693 habitants, située dans la banlieue Nord-Est d'Oyonnax, à proximité du massif et du département du Jura, Arbent était jadis très connue pour ses manufactures d'objets en bois, notamment en buis.

Sous l'influence de l'activité industrielle d'Oyonnax, l'artisanat a peu à peu laissé la place à l'activité de plasturgie, créant de nombreux emplois. Arbent fait de nos jours partie de la « plastics vallée » formée par Oyonnax et ses communes limitrophes : 660 entreprises de la filière et 14 parcs industriels. Les compétences vont de la fabrication de moules métalliques, de machines, au design et à la conception d'objets, jusqu'aux techniques de transformation des matières, à la décoration et à la commercialisation des produits. Le bassin d'emploi d'Oyonnax connaît une forte diminution du nombre d'emplois entre 2001 et 2005.



A l'origine

La commune d'Arbent, marquée par la volonté des habitants de se doter d'équipements collectifs leur facilitant la vie quotidienne, a contribué au montage d'une opération chantier, initiée par le centre social d'Arbent en 1990 : consciente qu'au delà du marché de l'emploi, l'accès même à un poste posait problème à certaines personnes. Après quoi, AIRE (Association intermédiaire de réinsertion et d'emploi) a été créée proposant une offre de services en main d'œuvre pour des travaux occasionnels : « AIRE Services ». Afin d'assurer un parcours de remise à l'emploi des personnes et faciliter la réussite des missions d'AIRE Services, l'atelier chantier d'insertion « AIRE de jeux » offre aux personnes une mission encadrée par l'association pendant laquelle elles vont travailler dans la durée et expérimenter le travail en équipe avant une prise de poste chez un particulier, une collectivité et/ou une entreprise. L'activité est basée sur la récupération et le recyclage de jeux et de jouets, mais aussi sur une production de jeux en bois ou en tissu. Enfin, « Planet'AIRE » est un atelier ressourcerie recyclerie basé sur la collecte, le tri, le recyclage ou le réemploi de déchets qui vient augmenter le volume d'activités.

Objectifs du projet

- 1/ Offrir un parcours de réinsertion à des personnes en difficulté d'accès à l'emploi
- 2/ Offrir aux populations à faibles revenus la possibilité d'accès à des produits, en particulier jeux et jouets, à des coûts modiques.
- 3/ Promouvoir un modèle de production et de consommation plus responsable, permettant le tri et le réemploi des objets et le recyclage des matériaux, favorisant les matériaux naturels et limitant les impacts sur l'environnement.

Et si c'était à refaire ?

« La commune soutient l'activité de AIRE en achetant les locaux, avec l'aide de la Région, du Département, de la Communauté de communes d'Oyonnax... Une telle structure n'a pas les reins assez solides pour un tel investissement et en même temps c'est important que l'activité prenne de l'ampleur et propose des emplois pérennes... »

Points forts

- **Economie solidaire** : insertion sociale, ancrage dans le territoire, partenariats, accessibilité.
- **Environnement et sensibilisation à l'éco-citoyenneté** : valorisation de déchets, réemploi, réflexion amont, relation directe avec le grand public, les écoles, les entreprises...
- **Gouvernance** : management participatif, atelier de création.

Liliane MAISSIAT, Maire d'Arbent, membre du conseil d'administration du Groupe Solid'Aire.

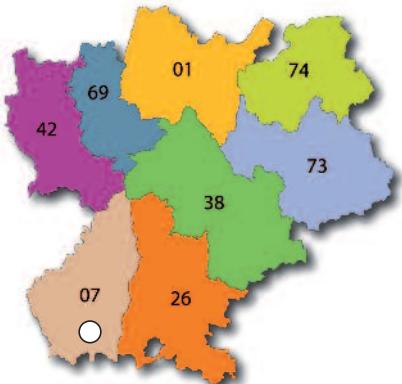


COOPERATIONS AUTOUR DU HAMEAU DU VIEL AUDON A BALAZUC (07)

Balazuc - Hameau du Viel Audon

A Balazuc, depuis trente ans, le hameau du Viel Audon, accessible uniquement à pied par des sentiers de 300 ou 800 mètres, « renait des ruines » et devient un élément essentiel de revitalisation de la commune.

Situé dans le canton de Vallon Pont d'Arc, le village médiéval fortifié de Balazuc (350 habitants) domine l'Ardèche et fait partie des « Plus Beaux Villages de France », « Villages de caractère », « sites touristiques ». Son caractère touristique en fait un lieu privilégié de séjour de vacances (résidences secondaires, meublés, gîtes de France, campings...) et permet à quelques commerçants et artisans locaux de conserver une activité sur place. L'économie agricole est principalement axée sur la viticulture. Les autres habitants profitent du bassin d'emploi commerçant et tertiaire d'Aubenas.



A l'origine

En 1970, quelques amis découvrent le hameau abandonné du Viel Audon qu'ils se mettent en tête de restaurer, avec l'envie d'en faire un lieu d'expression et de loisir, comme on construit une « œuvre ». Dès 1972, et après l'achat des terrains, de premiers chantiers de jeunes bénévoles commencent la réhabilitation. En 1976, l'association « le Mat » est créée pour servir de cadre à ces chantiers et de support à toutes les activités qui vont se développer par la suite exceptées celles relevant du domaine agricole.

Objectifs du projet

- 1/ Restaurer le hameau du Viel Audon dans le respect de son origine : bâtiments, four à pain, étables...
- 2/ Mettre la finalité socio-éducative au cœur de l'entreprise du Viel Audon : « promouvoir des actions citoyennes et conséquentes en sensibilisant à l'environnement, à l'aménagement du territoire, à la gestion durable des ressources et à l'animation du cadre de vie en milieu rural ».
- 3/ Faire vivre ce lieu et participer à la vie locale par la création d'activités économiques sur la base de solidarités et de partages.

Et si c'était à refaire ?

« Les élus communaux ont pu accueillir cette initiative comme une ressource utile pour le rayonnement de la commune, l'activité économique locale et l'emploi, l'entente et la vie sociale locale, et l'enrichissement de la politique locale basée en particulier sur la protection et la bonne gestion des patrimoines naturel et culturel (Zone de protection du patrimoine architectural urbanistique et paysager, restauration d'édifices, assainissement du village...). »

Claire GIRAUD, Adjointe au Maire de Balazuc.

Points forts

- Restauration et gestion du patrimoine
- Des activités complémentaires au sein du centre d'éducation au développement durable : accueil, découverte, formation, accompagnement, agriculture et restauration.
- Transmission de valeurs : partis pris éducatifs, entreprise d'économie sociale et solidaire, réseau R.E.P.A.S.
- Echange et coopération avec les acteurs locaux.

Principales étapes

- 1970 : Découverte du hameau du Vieux Audon par quelques amis et achat des terrains
- 1972 : Premiers chantiers de jeunes bénévoles pour la réhabilitation
- 1976 : Création de l'association « le Mat »
- 1979 : Installation de l'activité agricole
La ferme est constituée en SCEA (société coopérative d'exploitation agricole) en 1991
- 1982 : Organisation de séjours scolaires ou de vacances pour les enfants axés sur « le faire ensemble »
- 1983 : Arrivée de l'électricité
- 1984 : Permis de construire pour un centre d'accueil
- 1994 : Ouverture du gîte d'étape et premiers stages BAFA
- 1997 : Première formation Economie sociale avec le Réseau d'Echange et de Pratiques Alternatives et Solidaires (R.E.P.A.S.)

Acteurs impliqués

- Association « le Mat »
- SCEA Vieux Audon
- R.E.P.A.S.
- Commune
- Education nationale,...

Contact

Association le MAT
Yann SOURBIER,
Adjoint au maire de Balazuc
Le Vieux Audon 07120 BALAZUC
04 75 37 73 80 / vieaudon@free.fr

Commune de Balazuc
Josiane DELSART, Maire de Balazuc
Claire GIRAUD, Adjointe au Maire
04 75 37 75 08 / balazuc.tourisme@wanadoo.fr

Aller plus loin...

- « Le Vieux Audon – chantiers ouverts au public », pratiques utopiques, éditions REPAS, 2008
- <http://www.reseaurpas.free.fr>

Quelques réalisations et indicateurs clés

Restauration et gestion du Hameau :

- 10 000 jeunes venus vivre des vacances différentes ont redonné forme et âme au hameau : architecture traditionnelle, géothermie, solaire photovoltaïque...
- Une partie de l'équipe salariée du centre d'éducation habite dans le hameau.
- Les chèvres ont permis de débroussailler la garrigue.

Des activités complémentaires au sein du centre d'éducation au développement durable du Vieux Audon :

488 600 € de chiffre d'affaires et une équipe permanente de 10 emplois soit 8,5 équivalents temps pleins.

- Le cheptel (de 40 chèvres, 2 vaches allaitantes, cochons) et la production (fromages de chèvres, miel, sirops de plantes aromatiques, biscuits...) de l'exploitation agricole sont un outil de gestion du hameau et un support d'animation du centre.
- L'accueil en gîte d'étape de familles et de groupes et la restauration en cuisine familiale ou repas de type « ferme auberge » permet aux personnes de s'immerger dans ce cadre pédagogique.
- La formation à travers des stages de découverte ouverts à tous les publics (gastronomie des plantes de la garrigue...), et en particulier aux enfants en classes ou séjours (fabrication du pain, jardinage...) ; formations d'animateurs, d'enseignants, des personnels de cuisine et de service à la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) pour la gestion de la sécurité sanitaire des aliments...; accompagnement de projets éducatifs d'enseignants ou responsables de centres de vacances ; chantiers de jeunes (17-25 ans) en juillet et août.

Transmission de valeurs :

en appliquant à l'entreprise les principes de l'économie sociale et solidaire, le centre d'éducation au développement durable reste cohérent avec son parti pris éducatif fondé sur la perception par les sens et « le faire » des liens entre les cycles du vivant, les activités humaines et le terroir.

- Le parti pris pédagogique est de favoriser, par la pratique et la gestion quotidienne des structures d'hébergement, des choix de consommation et d'actions en faveur de l'environnement. La compréhension du lien entre le terroir, le climat, la végétation et les activités est constitutive de l'identité humaine et doit former à une citoyenneté « responsable et engagée ».
- Les valeurs de l'entreprise reposent sur le respect de l'environnement, l'investissement personnel, le partage des responsabilités, la polyvalence, l'égalité des salaires et le niveau bas de rémunération, la pérennisation des emplois, le réinvestissement des bénéfices dans l'entreprise...
- L'association « le Mat » est le centre de formation du « compagnonnage alternatif et solidaire » - formation à la culture coopérative mise en place par le Réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires (REPAS). Ce réseau, créé en 1994, regroupe des entreprises de toute la France qui expérimentent de nouveaux rapports au travail, des comportements financiers plus éthiques et plus humains, de nouvelles relations producteurs/consommateurs et une présence engagée sur leur territoire. Le Vieux Audon participe aussi à d'autres réseaux d'acteurs de l'éducation ou de l'économie sociale et solidaire.

Echange et coopération avec les acteurs locaux :

l'équipe du Vieux Audon et les personnes accueillies sont en relation permanente avec les acteurs locaux et la vie communale (taxe professionnelle, communication sur le Vieux Audon et Balazuc, organisation de festivités - fête de village l'été, fête du pain, accueil d'établissements scolaires de la région, organisation du marché de producteurs agricoles locaux).

Avec le soutien de :



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (Eco-responsabilité/Eco-citoyenneté/Education à l'environnement vers un développement durable-Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Principales étapes

1991

- Opération d'insertion initiée par le centre social d'Arbent et l'OPAC 01 pour 4 personnes.
- Embauche en CDI d'une personne par le bailleur.

1992

- Création de AIRE et en particulier Aire Services et recrutement d'une personne à temps plein pour l'action sur le Haut Bugey.

2004

- Création d'AIRE de Jeux : environ 50 personnes/an en bénéficient.

2007

- Elargissement du périmètre d'action d'AIRE au Pays de Gex et au bassin de Bellegarde : passage de 192 bénéficiaires à environ 250.

2008

- Création de la ressourcerie-recyclerie Planet'Aire sur Arbent, d'un partenariat intérim d'insertion avec des entreprises et naissance du groupe Solid'Aire (Agir pour l'Intégration et le Retour à l'Emploi) qui proposent des missions de travail et accompagnement socioprofessionnel à 350 personnes en difficulté.

Acteurs impliqués

- Communauté de communes d'Oyonnax, Monts Berthiand et Lac de Nantua
- Communes
- Conseil général 01
- Région Rhône-Alpes
- Etat : DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), Services pénitentiaires d'insertion et de probation, AGEFIP (Agence de Gestion du Fonds d'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
- ADEME
- ANPE
- Entreprises spécialisées dans le recyclage

Contact

Groupe AIRE
Pascal CORNIQUET-ESTEVEZ, directeur
9, rue des Grottes - 01100 ARBENT
04 74 73 44 68
pcorniquet@aire-groupe.com

Aller plus loin...

- www.recycleries-ressourceries.org/
- www.ressourcerie.fr/srd/

Quelques réalisations et indicateurs clés

Economie solidaire : l'activité contribue au développement local et social.

- AIRE est historiquement une structure d'insertion vers l'emploi. Son personnel travaille sur l'accompagnement social des personnes en difficulté, la réorientation personnelle et professionnelle. La complémentarité des activités d'atelier et de services offre aux personnes un parcours et la possibilité de progresser vers une autonomie professionnelle.

- Ancrées localement, les activités de la ressourcerie recyclerie se situent à Arbent, au cœur de partenariats avec les collectivités, entreprises et associations. L'activité est soumise aux mêmes exigences de qualité et de performance qu'une entreprise classique. En outre, la création d'activités et de services tourne autour de la valorisation et du réemploi de la matière : collecte, tri, nettoyage, remise à neuf, vente... Les emplois pérennes peu qualifiés offrent l'accès à un revenu et/ou à une qualification des personnes.

- La boutique contribue à l'animation économique locale et commercialise à des prix modiques des objets récupérés et valorisés ; accessibles aux populations en difficulté financière du bassin d'Oyonnax.

Environnement et sensibilisation à l'éco-citoyenneté : activité de gestion des déchets mais volonté d'influencer dès l'amont sur leur réduction.

- La ressourcerie recyclerie gère un centre de récupération, de valorisation, de revente des déchets encombrants issus des ménages et des collectivités, et des déchets industriels banals. C'est aussi un lieu d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire.

- Le réemploi est le moyen prioritaire de valorisation, puis le recyclage et la dépollution. Cela permet de détourner le maximum de déchets de la mise en décharge ou de l'incinération, et de préserver les ressources naturelles.

- Par la relation directe avec les personnes, ou avec les entreprises, et par l'action concrète, l'activité permet de sensibiliser sur la nécessité de considérer la matière autrement : les déchets sont aussi une ressource, la conception intelligente des produits en vue de leur recyclage permet de gagner en matière et en énergie, et en efficacité économique – le recyclage facilité devient rentable et des pollutions sont évitées.

- Les campagnes de récupération et le prêt de jouets dans les écoles diffusent les valeurs de préservation de l'environnement, de consommation responsable et de solidarité.

Gouvernance : la participation de tous est recherchée pour donner du sens à l'activité du groupe et des personnes. Sur 20 salariés permanents, 15 encadrent les bénéficiaires du groupe AIRE.

- Le fonctionnement de la structure en organigramme classique, efficace sur l'action, est enrichi en mode sociocratique. Des temps de décroisement et d'expression des professionnels permanents permettent de transformer en propositions d'amélioration des problèmes d'organisation et de relations avec le personnel ou les clients... La recherche de solutions en commun implique et permet à chacun de porter les valeurs de la structure.

- Un atelier de création à partir d'objets et de matériaux récupérés, animé par une artiste, permet aux personnes en insertion de développer leurs capacités manuelles, artistiques et créatives. Les objets ainsi relookés sont vendus aux particuliers ou proposés pour du mécénat d'entreprises et de collectivités...



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Gestion des ressources et des déchets / Déchets - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



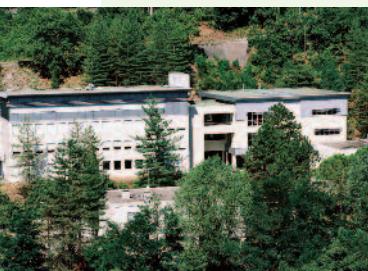
10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :





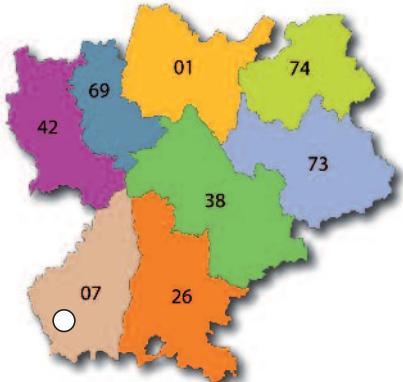
AGENDA 21 DE LA CITE SCOLAIRE LA SEGALIERE A LARGENTIERE (07)



Cité scolaire La Ségalière de Largentière

La cité scolaire La Ségalière de Largentière réunit deux établissements publics : le lycée professionnel hôtelier de 149 élèves et le collège de 132 élèves ainsi qu'un internat de 90 élèves. Les élèves viennent d'Ardèche et de Drôme, voire de départements limitrophes. L'Ardèche et Largentière en particulier ont subi une mutation économique difficile avec le déclin d'activités industrielles. La structuration en cours de filières touristiques offre des emplois, en particulier, saisonniers dans la restauration, qui constituent des débouchés pour les élèves du lycée hôtelier.

L'encadrement de la cité scolaire est assuré par 75 adultes engagés tant au niveau personnel que professionnel dans des projets éducatifs en matière d'environnement. Cette équipe partage l'idée que l'apprentissage du « vivre ensemble » fait partie des missions importantes d'un établissement d'enseignement.



A l'origine

L'équipe enseignante a coordonné les nombreuses initiatives individuelles et construit un projet fédérateur pour les deux établissements autour de la notion d'éco-responsabilité. Elle a été dynamisée par la circulaire du Ministère de l'éducation nationale relative à la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) puis par le projet d'expérimentation sur les lycées éco-responsables piloté par la Région Rhône-Alpes en partenariat avec les rectorats des Académies de Grenoble et de Lyon.

Dans le cadre du projet éducatif de la Cité « créer et mettre en œuvre un Agenda 21 scolaire », des objectifs ont été définis pour promouvoir le fonctionnement et sa gestion éco-responsables, ainsi que pour les projets interdisciplinaires et transversaux incluant une dimension du développement durable avec un fort ancrage dans les matières enseignées de la 6ème au Bac Pro.

Objectifs du projet

- 1/ Mettre en cohérence et en perspective les différentes actions dans un projet fédérateur propre à susciter l'adhésion et la participation de toute la communauté de la cité scolaire.
- 2/ Faire adhérer toute la communauté éducative (adultes et jeunes) à l'Agenda 21 de l'établissement défini autour de quatre domaines choisis : Enseignement et éducation, Gestion des ressources, Vivre ensemble, Ancrage sur le territoire.
- 3/ Incrire le projet d'établissement dans la réalité territoriale, et contribuer à léguer aux élèves et aux générations futures, un monde plus responsable, plus solidaire et plus équitable.

Et si c'était à refaire ?

« Quand on est entré dans cette dynamique le projet de restructuration de la Cité scolaire était déjà ancien, plus de 10 ans. La démarche environnementale n'a pas été prise en compte dès le début et le projet n'était pas assez ambitieux mais était déjà trop avancé. On n'a pas pu modifier le projet à l'échelle de ce qu'on aurait souhaité. Malgré cela, des choses ont été faites : éclairage « intelligent », double vitrage partout, isolation, ventilation. On aurait bien souhaité avoir des dispositifs technologiques comme exemples pédagogiques permettant de montrer aux élèves les consommations et les incidences sur l'environnement... ».

Patrice BONTEMPS, Proviseur.

Points forts

- **Exemplarité dans la gestion et le fonctionnement :** achats, déchets, aliments issus de l'agriculture biologique ...
- **Ancrage disciplinaire :** projets environnement, patrimoine, ...
- **« Vivre ensemble » :** Comité de pilotage, participation des élèves, formation des agents de cuisine, forum de printemps...
- **Relations avec le territoire :** producteurs agricoles locaux, CORABIO, école primaire...

Principales étapes

2004 : Circulaire du ministère de l'éducation nationale relative à la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD)

2005 : Lancement du projet d'expérimentation sur les lycées éco-responsables piloté par la Région Rhône-Alpes et renforcement par l'Education nationale de la démarche éco-responsable

2005 : Décision par l'équipe enseignante d'élaborer un Agenda 21

Sept. 2006 : Constitution d'un comité de pilotage interne à la cité scolaire

Acteurs impliqués

- Équipe éducative,
- Elèves, et parents d'élèves,
- Education nationale
- Association les Amis de Circée
- Région Rhône-Alpes,
- CORABIO,
- Commune, SIDOMSA,
- Viel Audon....

Contact

Cité scolaire La Ségalière
Monsieur BONTEMPS, Proviseur
Monsieur PEYRONEL, Gestionnaire
Aubesson Rte de Tauriers 07110 Largentière
04 75 39 13 64 / jacques.peyronel@ac-grenoble.fr

Aller plus loin...

- « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable – guide méthodologique de l'A21 scolaire », Comité 21, 2006.
- www.etablissement-ecoresponsable.rhonealpes.fr

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ Exemplarité dans la gestion et le fonctionnement :

- Introduction quotidienne de produits bio (crudités, fruits et produits laitiers, pain) au self, en partenariat avec les producteurs et des partenaires locaux et organisation de 5 repas bio dans l'année.
- Gestion raisonnée du papier : récupération du papier partiellement utilisé dans les classes et les services, ventilation de ces papiers dans les lieux d'utilisation de brouillon, diminution des photocopies par l'achat de livres.
- Réduction des emballages ou reprise par le fournisseur : construction d'un cahier des charges. Reprise du parc informatique non réutilisable par le fournisseur et installation d'imprimantes couleur dont les encres sont à base de cire végétale.
- Utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement dans les locaux de l'internat. Projet d'introduction de ces produits dans les cuisines et les restaurants de l'enseignement professionnel hôtelier et travail avec l'agence de l'eau pour la mesure des pollutions sur les effluents.
- Remplacement de l'éclairage de l'internat en basse consommation.
- Points « recyclage » dans l'enceinte de la cité scolaire : papier, verre, piles...
- Récupération des huiles de restauration collective et de l'enseignement professionnel par un agriculteur qui s'en sert comme carburant.

■ Ancre disciplinaire : répartition harmonieuse par niveau de formation de projets liés à la connaissance de l'environnement, du patrimoine, des producteurs locaux...

- Projet « terroir et développement durable » pour le lycée hôtelier : soirée à thème et constitution d'un menu « bio » de saison et/ou de produits locaux.
- Projets « patrimoine » et « biodiversité, fragilité des milieux » au collège : travail pédagogique sur l'eau et les gestes pour sa bonne gestion.

■ « Vivre ensemble » : la démarche est un support à cet apprentissage en donnant l'occasion à chacun de participer et de s'impliquer.

- Le comité de pilotage associe différentes catégories de personnes (chef d'établissement, de travaux, conseiller principal d'éducation, agent de cuisine, élèves, parents, ...). D'autres personnes prennent en charge des projets (entretien du jardin, récupération des papiers...).
- Les délégués de classe sont initiés au développement durable et mettent en oeuvre des actions dans la cité scolaire (tri et mesure des déchets lors de repas au self, travail sur l'aide aux devoirs, la citoyenneté des usagers des locaux, la solidarité internationale, le compost et le jardin, communication interne et externe de la cité scolaire).
- Formation du gestionnaire et des cuisiniers du restaurant scolaire à l'utilisation de produits bio.
- Le Forum « développement durable », journée d'animation durant laquelle les élèves exposent leurs travaux et rencontrent des acteurs du développement durable.

■ Relations avec le territoire : la démarche encourage un enseignement pratique en relation avec le territoire et d'autres acteurs à s'impliquer.

- Rencontre des élèves avec des producteurs agricoles locaux.
- Participation de la Cité scolaire à un groupement d'achat avec trois autres lycées et CORABIO (coopérative régionale d'alimentation biologique).
- Livraison de repas bio aux écoles communales du secteur et animation de projets sur la santé et la diététique avec les enseignants du primaire...



Fiche téléchargeable sur :

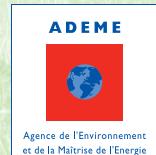
www.ddrhonnealpesraee.org (Eco-responsabilité / Eco-citoyenneté / Etablissement scolaire - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

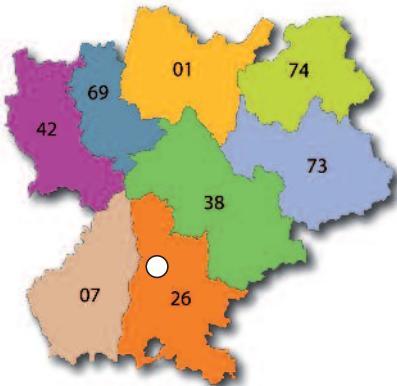




SCHEMA EOLIEN DE LA DROME, OUTIL D'AIDE A LA DECISION (26)

La Drôme

Ce département, étendu et au relief tourmenté, est une transition entre les Alpes, la Provence et la vallée du Rhône. On y distingue la « Drôme des collines » au nord, la plaine de Valence à l'ouest, le Vercors à l'est, la vallée de la Drôme et le Diois au pied du Vercors, et la Drôme provençale au sud. Le climat, plutôt de type continental au Nord, avec un caractère montagnard à l'Est, devient franchement méditerranéen au Sud de Montélimar. La pluviométrie annuelle reste importante et les orages peuvent y être intenses. Les principaux vents, mistral (vent du Nord) et marin (vent de Sud), peuvent être violents notamment en vallée du Rhône. La majorité de la population et l'essentiel de l'activité économique de la Drôme se situent à l'ouest, le long de la vallée du Rhône, là où l'Autoroute A7 et les lignes ferroviaires circulent. L'économie touristique, caractéristique de l'économie locale, bénéficie de la qualité des paysages et de la richesse patrimoniale historique et naturelle du département.



A l'origine

Les collectivités de la Drôme ont investi dans le développement des énergies renouvelables : bois, solaire thermique et éolien. Avec 41 MW éolien, la Drôme accueille les deux tiers de la puissance éolienne de Rhône-Alpes et 4,5 % de la puissance éolienne nationale. La puissance autorisée supplémentaire dans le département est à ce jour de 44 MW. Attirés par la ressource en vent importante, les porteurs de projet « éoliens » démarquent les collectivités du département qui subissent à cet égard une certaine pression. Dans le même temps, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite au développement de l'éolien comme source d'énergie renouvelable par la création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). Le Conseil général a donc souhaité s'engager auprès de l'Etat afin d'accompagner et de maîtriser le développement éolien à venir en établissant un schéma de développement du parc éolien sur le département.

Objectifs du projet

- 1/ Mettre des connaissances à disposition de chaque niveau de compétence pour aider à la décision.
- 2/ Valoriser l'éolien comme partie prenante d'un projet de territoire et aider à l'élaboration des Zones de développement de l'éolien (ZDE).
- 3/ Veiller à la cohérence départementale des projets et à la protection des paysages et de la biodiversité.

Et si c'était à refaire ?

« L'éolien a un impact important sur l'économie locale et la plus value foncière. Il était donc important de faire ce travail. On peut regretter de ne pas l'avoir suffisamment mené sur le micro éolien (mats < 15 m), car on a des demandes de particuliers pour leur propre usage. Cela pourrait être intéressant notamment en milieu urbain ! Le schéma ne fixe pas d'objectifs chiffrés. Toutefois, il n'est pas exclu d'imaginer que l'on puisse atteindre le développement de 15-20 sites avec un maximum de 10-30 machines de 80 à 120 m dans le département. »

Monsieur Gilbert CHEVALIER, Chef du bureau de l'environnement
à la Préfecture de la Drôme.

Points forts

- **Qualité de l'information :** outil pratique, recommandations pour l'élaboration des Zones de développement de l'éolien, préparation de la bonne instruction des dossiers.
- **Intégration des enjeux écologiques et humains :** système d'information géographique et approche par les contraintes de site, zonage, paysage.
- **Pilotage et implication des acteurs :** comité de pilotage, comité de suivi, séminaire et voyage, groupes de travail d'acteurs locaux.

Principales étapes

Juin 2005 : Engagement de l'Etat accompagné par le Département dans la réalisation d'un schéma éolien

22 novembre 2005 : Première réunion du Comité de pilotage

25 janvier 2006 : Séminaire à l'attention des élus du département

mars à mai 2006 : Réunions des trois groupes de travail des acteurs locaux

Avril 2006 : Large diffusion d'une plaquette : « le schéma éolien de la Drôme en 20 questions réponses » et Voyage dans l'Aude.

Décembre 2006 : Achèvement du schéma

Juillet 2007 : Entérinement du schéma par l'Etat, le Département, l'association des maires de la Drome et l'ADEME à l'occasion d'une conférence de presse

Acteurs impliqués

- Préfecture 26 et services de l'Etat
- Conseil général 26
- Collectivités territoriales
- ADEME
- Associations locales et population
- CORA et cabinets d'étude
- EDF, Réseau de transport d'électricité (Réseau de Transport d'Electricité), Parc naturel régional du Vercors, professionnels de l'éolien

Contact

Préfecture de la Drome
Gilbert CHEVALIER
Chef du bureau de l'environnement
3, boulevard Vauban - 26000 VALENCE
04 75 79 28 58
gilbert.chevalier@drome.pref.gouv.fr

Aller plus loin...

- le résumé : http://www.drome.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=529
- le rapport complet : http://www.drome.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=587

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ Qualité de l'information :

- Le schéma éolien est un outil pratique à caractère non obligatoire, dont l'élaboration même a été l'occasion de former les acteurs. Il s'adresse à tous les publics : élus, professionnels de l'éolien et associations. Il appelle à des réflexions intercommunales.
- Des recommandations et le rôle des collectivités sont précisés pour l'élaboration de projets, en particulier de Zones de développement de l'éolien (ZDE). Ces zones sont celles où EDF a l'obligation d'achat de l'électricité produite par les éoliennes. Ainsi, les ZDE, par le regroupement des installations, permettent d'éviter le mitage du paysage et de favoriser une bonne insertion locale des projets.
- Le schéma simplifie et rend cohérentes les instructions de demande de permis de construire par les communes et les décisions du préfet.

■ Intégration des enjeux écologiques et humains :

- Le système d'information géographique (cartes thématiques, d'alerte, d'information générale et de synthèse) a été réalisé sur base d'analyse de différentes contraintes : raccordement électrique, vents, milieux naturels remarquables, faune, habitat, sites inscrits et classés, monuments historiques, sites de notoriété, axes de communication, servitudes et activités canadiennes, météo, aéronautiques, militaires, radioélectriques.
- Une carte de synthèse au 1/100 000° délimite 4 types de zones : des zones propices à des zones d'exclusion (gisement en vent trop faible, contraintes aéronautiques absolues, protections réglementaires liées à l'environnement, au patrimoine et au paysage). Les potentialités de raccordement électrique ont été aussi prises en compte. Les secteurs nord de Romans et sud de Tain-l'Hermitage sont apparus comme les plus favorables. La vallée du Rhône pourrait également offrir de « bons » sites.
- Le paysage est une contrainte forte en matière d'éolien. Dans l'impossibilité de cacher les machines, il faut trouver des moyens paysagers pour intégrer les projets dans le respect et la valorisation des paysages locaux existants. Outre l'inventaire des sensibilités et des contraintes « réglementaires », le schéma cherche « comment réussir l'éolien dans la Drôme ? ». Tirant expérience des travaux de l'Ardèche et de concertation locale, des principes d'implantation ont été rédigés pour 18 entités paysagères. Des formes d'aménagement et zones à éviter ou à prendre en compte sont proposées.

■ Pilotage et implication des acteurs :

- Un comité de pilotage a réuni l'ensemble des acteurs du département concernés par l'énergie, l'environnement et l'aménagement du territoire afin de suivre l'élaboration du schéma. Dans son sillage, un pôle éolien drômois regroupant les services de l'Etat assure le relais avec les élus et les développeurs en amont des projets de parcs et de ZDE.
- Un comité de suivi, restreint aux services de l'Etat et au Conseil général, est animé par la délégation régionale de l'ADEME. Il a porté l'élaboration du schéma et pourrait suivre son utilisation et ses effets. Cette étroite collaboration Etat – Département a été un point fort de la démarche drômoise.
- Plus de 100 élus de la Drôme ont été rassemblés en séminaire pour le lancement du travail. Ils ont pu par la suite participer à des formations et à un voyage dans l'Aude avec les fonctionnaires, élus et acteurs locaux.
- La consultation publique a eu lieu au travers de 3 groupes de travail d'acteurs locaux (élus, professionnels et associatifs) dont la composition s'est adaptée aux dynamiques et au degré d'implication locaux : à Die, Nyons et Valence.

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Gestion des ressources et des déchets / Biodiversité et Paysages - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :



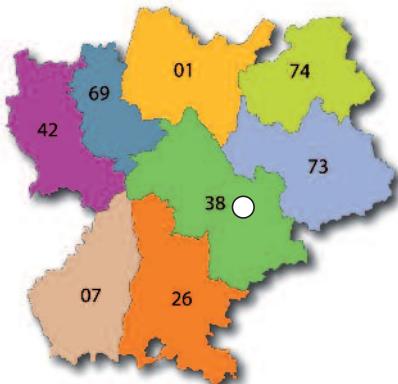


AGENDA 21 LOCAL D'ECHIROLLES (38)

Echirolles

Ville couronne de l'agglomération grenobloise (35 000 habitants pour 400 000 au niveau de l'agglomération), Echirolles s'étend en fond du sillon alpin au confluent des rivières Isère et Drac.

La ville bénéficie d'atouts environnementaux : espaces naturels boisés protégés, eau potable non traitée... Toutefois, véritable pôle secondaire de l'agglomération grenobloise, elle a connu une croissance démographique explosive depuis l'après guerre, traduite par une urbanisation rapide donnant lieu à une multitude de quartiers entre lesquels la ville essaie de tisser des liens.



A l'origine

La municipalité porte depuis longtemps attention à l'initiative citoyenne. Elle a l'habitude d'associer les habitants à ses travaux : assises de la citoyenneté, comités de quartiers...

Après la signature d'une charte d'écologie urbaine en 1995, elle a souhaité élargir l'approche environnementale aux domaines économiques et sociaux, tout en renforçant la participation de la population. C'est ainsi que la municipalité engage en 2000 l'Agenda 21 local. Au bout de sept ans, le projet bénéficie d'un portage politique et technique fort, ainsi que d'une grande crédibilité grâce à la bonne participation de tous les acteurs et à la réalisation d'opérations exemplaires. La Ville s'est organisée et a dégagé des moyens pour assurer dans le temps la participation des habitants au Forum 21 et à l'élaboration des projets de la commune.

Objectifs du projet

- 1/ Prendre en compte les quatre piliers d'un développement durable
- 2/ Associer tous les acteurs de la ville : secteur économique, acteurs du social, agents communaux, habitants, associations, personnes défavorisées, scolaires...
- 3/ Élaborer ensemble un plan d'actions adapté à la ville, à ses composantes sociales, urbaines, économiques et à ses enjeux environnementaux.
- 4/ Intégrer les préoccupations de développement durable dans les projets et les démarches engagés sur la commune.

Et si c'était à refaire ?

« Il n'y a rien de plus frustrant que de refaire l'histoire après coup, surtout dans des domaines aussi novateurs que le développement durable, où Echirolles s'est montrée pionnière. Toutefois, à refaire, nous intégrerions plus en amont les trois piliers du développement durable, même si, dans le contexte de l'époque, la priorité avait été donnée aux enjeux environnementaux. Nous veillerions plus encore à mieux distinguer ce qui est du ressort de la Ville, et ce qui dépend d'un environnement beaucoup plus large, sur lequel nous ne disposons que de peu de leviers d'actions. »

Guy ROUVYRE, 1^{er} adjoint à la cohésion sociale et au développement durable.

Points forts

- **Diagnostic partagé** : concertation, « ateliers actions ».
- **Plan d'actions transversal** : éco-responsabilité, plan de déplacement administration, certification énergétique et participation au plan Climat d'agglomération...
- **Animateur Environnement et développement durable**
- **Plan local d'urbanisme** : dispositions, charte de qualité environnementale, constructions en Haute Qualité Environnementale ®.
- **Evaluation participative de l'Agenda 21 local**
- **Organisation des services**

Visionnez

Les films « Semaine de l'énergie » 2008/2008 : www.ville-echirolles.fr
Cliquez « La ville en vidéo ».

Principales étapes

2000-2002 : Diagnostic

2002-2003 : Elaboration du plan d'actions

2003-2004 : Synthèse et rédaction de l'Agenda 21 local

15 janvier 2004 : Adoption à l'unanimité de l'Agenda 21 par le conseil municipal

Juin-déc.2004 : Démarrage des actions et construction du cadre de l'évaluation

22 février 2005 : Validation par la municipalité des principes d'évaluation

Février 2005 - juin 2006 : Sélection des indicateurs

Octobre 2006 : Validation en municipalité de l'ensemble de la méthode d'évaluation proposée

2007 : Reconnaissance par le MEEDAT

Acteurs impliqués

- Ville d'Echirolles
- Agglomération Grenoble Alpes Métropole
- Associations locales et régionales
- Entreprises de la ville

Contact

Ville d'Echirolles
Stéphane DURAND
Service Environnement et développement durable
BP 248 – 1, Place des cinq fontaines
38433 Echirolles cedex
04 76 20 56 08 / s.durand@ville-echirolles.fr

Aller plus loin...

- www.observatoire-territoires-durables.org/
- L'Agenda 21 d'Echirolles, les actions, l'évaluation : www.ville-echirolles.fr/dev_durable/agenda21/agenda21.html
- Guide « Objectif développement durable : comprendre & agir sur son territoire » - RARE - 2005 www.rare.asso.fr

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ Le « diagnostic partagé » du territoire : travail de concertation entre services et population.

- Diagnostic interne des actions municipales au regard du développement durable ; enquêtes auprès d'Echirolles et des acteurs économiques ; formation-action des agents municipaux sur leurs pratiques professionnelles.

- Forum 21 : 180 habitants regroupés en 8 ateliers thématiques enrichissent le diagnostic ; validation en municipalité du « diagnostic partagé ».

■ La stratégie et le plan d'actions transversal : propositions d'actions élaborées par le Forum 21, mises en cohérence par les agents communaux et votées par les élus sur la base du « diagnostic partagé ».

- 170 actions déclinées en douze thèmes ; 70 actions mises en oeuvre dès 2004, visant par exemple à intégrer l'environnement dans les marchés publics ; favoriser l'exemplarité de l'administration communale par une démarche interne dite « éco-buro » (achats verts et éthiques, plan de déplacement administration, hôtel de ville HQE®...) ; renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'éclairage public par la mise en place d'un système de management certifié « Cit'ergie » (contribution au plan Climat de l'agglomération) ; gestion différenciée des espaces verts et îlots de fraîcheurs ; politique sociale et de logements sociaux... ou solidarité avec le Bénin ;
- Les ateliers actions : les habitants mettent en œuvre des actions qui les concernent.

■ L'animateur Environnement et développement durable : recruté par la commune, il vulgarise le concept de développement durable, initie des débats et relaie les efforts de la municipalité auprès des services municipaux (60% de son activité) et des habitants de la commune. Il travaille en relation avec les associations, les centres sociaux, les comités de quartier... sur des programmes d'éducation : « rendez-vous avec le développement durable », semaine de l'énergie, campagne énergie pour les écoles élémentaires...

■ Le plan local d'urbanisme : donne corps aux orientations de l'Agenda 21 local.

- des dispositions d'urbanisme notables pour densifier, réduire les émissions de gaz à effet de serre, protéger les ressources, valoriser la biodiversité en ville ;
- une charte environnementale doit être respectée par tous les opérateurs de l'aménagement de la ZAC Centre 2 ;
- une réflexion collective spécifique sur « la ville, ses formes, ses fonctions » a facilité le débat à chaque étape du PLU ;
- généralisation de la charte de Qualité environnementale des bâtiments à l'ensemble des projets de la ville (en préparation).

■ L'évaluation participative de l'Agenda 21 :

- le « Forum 21 », pérennisé, suit et évalue les actions de l'Agenda 21 ;
- un atelier d'habitants de techniciens, d'experts et d'élus construit en 2004 une méthode adaptée de suivi et d'évaluation des actions de l'Agenda 21 local.
- les actions sont évaluées dès 2006 et les 49 indicateurs - simples et pédagogiques - sont communiqués aux habitants en juin 2007 ;
- évaluation de la politique de développement durable interne à la collectivité (en préparation).

■ L'organisation des services : l'Agenda 21 local, rédigé sous la responsabilité de la direction des services techniques, est aujourd'hui porté par le service Environnement et développement durable rattaché à la direction qui réunit les services Techniques, Aménagement durable, Urbanisme et Politique de la Ville.



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Démarche globale de DD / Agenda 21 local - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



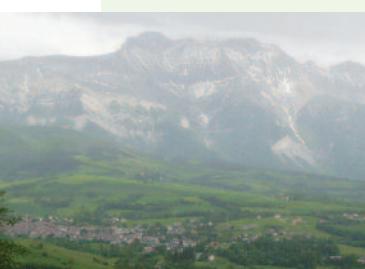
10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :





PATRIMOINE NATUREL ET INNOVATION, MOTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE TRIÈVES (38)

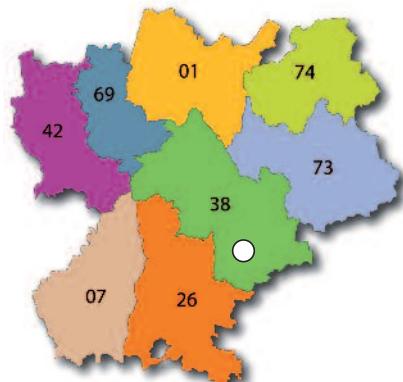


Le Trièves

Territoire rural de moyenne montagne, au sud du département de l'Isère, le Trièves est enclavé entre les massifs du Vercors, du Dévoluy, et les profondes gorges du Drac. Couvert aux deux tiers de terres agricoles ou de forêts, il est connu pour le caractère préservé de ses paysages alpins. La richesse de son patrimoine et des activités culturelles proposées par le milieu associatif concourent à la qualité de vie de ses habitants.

L'émergence d'initiatives innovantes et respectueuses du terroir positionnent le Trièves dans le paysage économique régional voire national comme territoire pionnier : agriculture « bio », centre d'écologie pratique de Terre Vivante, foire « bio », nombreuses maisons écologiques,...

Cette attractivité, qui a permis d'arrêter l'exode rural des années soixante dix, pourrait aujourd'hui être remise en cause par une série de facteurs : mutations économiques des secteurs agricole, forestier et de la transformation du bois, taux de chômage croissant, forte pression foncière de l'agglomération grenobloise et consommation d'espaces, gestion à court terme des ressources locales.



A l'origine

Après l'approbation du schéma directeur en 2001, plusieurs programmes d'actions sectoriels ont été définis pour maintenir les activités et créer de la richesse dans le Trièves. Des projets structurants sont alors mis en place sans relation a priori, qui concourent pourtant tous à un développement durable du territoire. Le comité d'expansion économique du Trièves travaille avec les acteurs de la filière bois à la création d'un pôle bois : plate-forme de tri et de séchage des bois. L'Association pour la Promotion du Chanvre Industriel (APCI) basée à Mens, travaille à la mise en place d'une filière de chanvre « bio ». En 2003, le Syndicat d'aménagement du Trièves a souhaité conduire une réflexion globale concertée avec la population et les acteurs locaux – l'Agenda 21 local – pour rendre cohérents ces programmes et constituer le projet de développement durable du Trièves.



Projet «Agenda 21 local» reconnu par le MEEDDAT en novembre 2003.

Objectifs du projet

1/ Développer les activités économiques et humaines basées sur la production de ressources naturelles et de nouveaux savoir-faire dans le respect de l'environnement : produire des matières premières et de l'énergie, mutualiser les compétences et développer des savoir-faire en matière d'éco-construction (artisans BTP, métiers de l'architecture et de la construction...),...

2/ Affirmer une identité Trièves respectueuse du patrimoine dans un esprit de modernité : développer des produits labellisés, favoriser la rénovation et la construction d'habitats « écologiques » pour le logement de la population, veiller à l'intégration paysagère et environnementale de l'urbanisme, développer les projets « éco-citoyens », ...

Points forts

- Renforcement de l'économie locale : pôle bois du Trièves, filière chanvre, éco-construction.
- Gains écologiques : maintien de la biodiversité et des paysages, production décentralisée d'énergie renouvelable, optimisation et innovation.
- Coopérations / implication des acteurs : partenariat public-privé, mutualisation de compétences, Agenda 21.

Et si c'était à refaire ?

« Alors que les communes sont encore préoccupées par des problèmes d'équipements, de réseaux etc..., on a souhaité trouver, avec l'Agenda 21, une cohérence entre de nombreux projets distincts nourris de la même dynamique territoriale. Ce territoire rural d'une grande superficie nous fait rencontrer de nombreuses difficultés. Pourtant, l'effet inattendu de cet Agenda 21 local est le rassemblement d'initiatives citoyennes dans des projets collectifs. »

Luc PUISSAT, Président du Syndicat d'aménagement du Trièves.

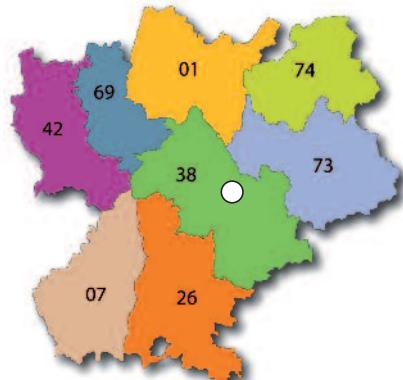


IMPLICATION DES ACTEURS DANS LE PLAN CLIMAT TERRITORIAL DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (38)

Grenoble Alpes Métropole

Grenoble Alpes Métropole, dite La Métro, est la communauté d'agglomération de Grenoble en Isère. Elle regroupe 400 000 habitants et 26 communes.

Située entre les massifs du Vercors, de la Chartreuse et la chaîne de Belledonne à une altitude moyenne de 214 mètres, l'agglomération subit un climat caractérisé par une amplitude élevée des températures. La température peut descendre très bas en hiver et la ville subit de très fortes chaleurs en été ; les montagnes environnantes formant une cuvette géante avec peu de circulation d'air. Dans ce bassin d'emploi industriel et technologique, ces conditions climatiques combinées aux effets des circulations journalières ou de transit en direction des stations touristiques implantées dans la région, favorisent les pics de pollution saisonniers. Outre ces pollutions, l'agglomération grenobloise concentre toutes les principales sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) que sont les transports, le bâtiment, l'industrie, et de façon très marginale l'agriculture.



A l'origine

L'Agence locale de l'énergie en charge du bilan énergétique de l'agglomération, basé sur les données de 1999, a mis en place dès 2003 des ateliers thématiques regroupant les principaux acteurs concernés de l'agglomération. C'est cette dynamique qui a incité la Métro en 2004 à élaborer le Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise. L'agglomération a été la première agglomération en France à répondre ainsi à la sollicitation du plan Climat national pour prendre des mesures locales en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Cette démarche partenariale associe l'ensemble des acteurs de l'agglomération prêts à mettre en œuvre des actions concrètes visant à atteindre des objectifs communs à l'horizon 2010, 2020 puis 2050.

Objectifs du projet

- 1 / **Créer des liens entre acteurs et entreprises du PNR** pour répondre ensemble aux enjeux économiques mondiaux du futur et de valorisation du territoire.
- 2/ **Valoriser l'approche environnementale sur le plan économique.**

Points forts

- **Démarche partenariale :** charte d'engagement, appel à projet partenarial.
- **Pilotage, suivi et évaluation :** observatoire, conseil scientifique.
- **Implication citoyenne :** éducation à l'environnement, Forums et ateliers.
- **Mobilisation en interne :** label Cit'ergie, référents plan Climat.

Et si c'était à refaire ?

« Quand nous avons engagé le travail, nous ne savions pas que nous allions vers un projet aussi fédérateur et ambitieux. Aujourd'hui, pour améliorer la démarche, nous cherchons à travailler plus en proximité avec les partenaires du plan Climat. Il nous reste à faire davantage connaître le Plan Climat auprès de la population de l'agglomération et à mieux faire participer les habitants en travaillant avec un réseau d'acteurs de terrains : MJC, communes, centre communal d'action sociale, centres sociaux, bibliothèques... »

Jean-Marc UHRY, Vice-président
à la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Principales étapes

1999 : Réalisation du bilan énergétique.

2003 : Travail de 5 groupes d'une trentaine d'acteurs chacun : logement, tertiaire, transports, enseignement et patrimoine communal.

Mai 2005 : Délibération de la Métro pour la signature de la 1^{re} charte d'engagement du plan climat local et de mise en place de l'observatoire.

2005 : Entrée dans le processus European energy award (eea®) et obtention du label Cit'ergie en 2007 (accompagnement ADEME).

2007 :

- 58 signataires dont 27 communes et intercommunalités.
- Création du Conseil scientifique : 10 universitaires, ALE, ASCOPARG,...

2008 : Délibération pour de nouveaux objectifs cohérents avec le facteur 4 pour chaque compétence de la Métro.

Acteurs impliqués

- Collectivités territoriales du territoire : La Métro, Syndicat mixte des transports en commun, Conseil Général 38, 25 communes
- Associations : AURG, CAUE, Ageden et ALE de l'agglomération grenobloise, autres...
- Acteurs institutionnels soutenant le Plan Climat Local : Région Rhône-Alpes, ADEME
- Ecoles et universités
- Organismes publics
- Entreprises et Sociétés d'économie Mixte
- Bailleurs sociaux
- Fournisseurs d'énergie
- Secteur bancaire

Contact

- Grenoble Alpes Métropole

Hélène POIMBOEUF, Responsable du pôle environnement
Le Forum
3, rue Malakoff - 38031 GRENOBLE CEDEX 01
04 76 59 56 78 / helene.poimboeuf@la-metro.org

- Agence locale de l'énergie de l'agglomération grenobloise :

04 76 00 19 09 / www.ale-grenoble.org

Aller plus loin...

- www.la-metro.org
- www.ale-grenoble.org
- « Un plan Climat à l'échelle de mon territoire » - ADEME - 2005
- www.energie-cites.eu

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Gestion de l'énergie et lutte contre le changement climatique / plan Climat local : Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ **Une démarche partenariale :** formalisée par un engagement collectif de partenaires locaux qui mettront en œuvre seul ou en commun des actions.

- En 2008, 62 partenaires sont signataires de la charte d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat de l'agglomération grenobloise. 25 communes agissent selon leur champ de compétences : la Métro par exemple a installé des panneaux photovoltaïques sur son stade, soutient des Plans de Déplacement Entreprises, des actions de covoiturage et d'autopartage, et travaille à la mise en œuvre d'une campagne isolation pour inciter les copropriétés de l'agglomération à isoler leur immeuble. Certains partenaires coopèrent par exemple pour la création d'un groupement d'achat de gaz.
- La Métro met, sur son site Internet, à disposition du réseau de partenaires locaux du plan Climat, la liste et les coordonnées des organismes partenaires, des fiches de suivi pour chaque partenaire et des fiches de bonnes pratiques. Elle prépare également un appel à projets multiparténaires.

■ **Le pilotage, le suivi et l'évaluation :** la collectivité pilote les travaux et s'entoure du soutien technique et scientifique de différents partenaires.

- La Métro a confié la coordination du Plan Climat à l'Agence Locale de l'Energie (ALE), qui fournit un appui technique aux signataires et assure le suivi des actions par la mise à jour de la fiche de suivi.
- L'Observatoire, résultat d'une collaboration entre ALE et de l'Association pour le Contrôle et la Préservation de l'Air en Région Grenobloise, permet de suivre les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et pour les communes les consommations d'énergie sur le patrimoine, l'éclairage public, les flottes de véhicules, les déplacements...
- Un conseil scientifique, co-présidé par 2 chercheurs, regroupe 10 universitaires architectes, sociologues, climatologues, économistes..., l'ALE, l'ASCOPARG... Indépendant des collectivités, il se réunit librement environ 6 fois par an. La Métro met à sa disposition un animateur/secrétaire de séance. Le conseil audite les politiques de l'agglomération dans l'objectif d'atteinte du facteur 4. Il étudie également les effets du changement climatique sur la biodiversité, la ressource en eau...

■ **L'implication citoyenne :** est nécessaire pour favoriser l'adéquation des projets avec les besoins des habitants, pour démultiplier les actions et atteindre les objectifs chiffrés du plan Climat.

- La Métro soutient des actions d'éducation à l'environnement, sensibilise et informe le grand public : création de l'exposition « la maison économe », parution du guide « quand habitat rime avec climat », campagnes de communication « éclairage performant », « isolation des bâtiments »,...
- A l'occasion de forums et d'ateliers « grand public », La Métro fait le point sur l'avancée du plan Climat et informe sur le réchauffement climatique : « effet de serre, effet des sociétés » en 2006, « chaleurs urbaines » en 2008.

■ **La mobilisation en interne :** la sensibilisation des agents communaux et intercommunaux fut un premier pas pour impliquer les personnels.

- le processus eea®, par sa démarche transversale, a permis à La Métro de formaliser sa politique et de mobiliser encore plus son personnel en interne (intégration des préoccupations climatiques dans propositions d'actions...). Le Label Cit'ergie eea® récompense la communauté d'agglomération pour la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique.
- Depuis lors, des référents plan Climat dans les services interpellent le pôle Environnement sur des projets susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du plan Climat.

Avec le soutien de :





MOBILISATION DES ACTEURS POUR LA SANTE DANS LE SUD-GRESIVAUDAN (38)

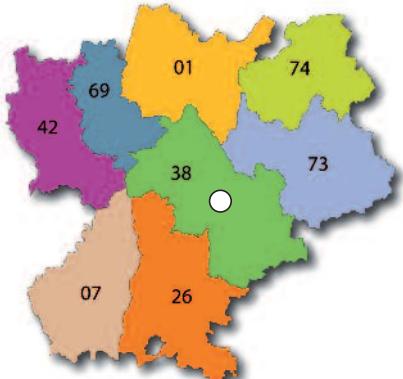


Le Sud-Grésivaudan

Situé au pied du massif du Vercors, le long de l'Isère et à mi-chemin entre Grenoble et Valence, le Sud-Grésivaudan est un territoire rural dont la vocation depuis des siècles est de relier les Alpes intérieures à la vallée du Rhône et au Midi.

Caractérisé par une activité historique agricole et ouvrière, le Sud Grésivaudan compte beaucoup de familles socialement en difficulté, pour qui la question de la santé n'est pas prioritaire.

En dépit de l'apport d'une population nouvelle et jeune venue des agglomérations voisines, qui permet l'augmentation régulière de population depuis 1975, la population du Sud-Grésivaudan est en proportion plus âgée que la moyenne de la population iséroise. 24% des personnes ont plus de 60 ans.



A l'origine

Malgré la proximité des services de santé des agglomérations grenobloise et romano-péageoise, les questions de transports constituent un obstacle à l'accès aux services de santé et surtout à l'accompagnement familial des patients. Dans le Sud Grésivaudan, les deux hôpitaux de médecine de court séjour et de soins palliatifs, les six établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, un réseau d'associations pour l'aide à domicile, permettent encore aux malades et aux personnes âgées de rester autonomes le plus longtemps possible. Toutefois, les services de soins à domicile sont saturés, la prévention de la santé des jeunes est insuffisante et des difficultés de recrutement de personnel qualifié dans les domaines de la santé et de l'action sociale persistent. Considérant que la santé est une composante de l'insertion sociale, la Commission locale d'insertion et la Mission locale conduisent des actions d'information ponctuelles sur la santé. Dès lors, un réseau d'acteurs pour la Santé s'est organisé donnant naissance à d'autres actions transversales et partenariales d'orientation et d'accès aux soins autour des questions de prévention.

Objectifs du projet

1/ Mettre en place des actions favorisant de façon équilibrée sur le territoire l'accès à la santé, la prévention, l'information et l'écoute de tous les publics jeunes et adultes et en particulier des publics en difficulté sociale.

2/ Permettre aux acteurs du territoire d'être au plus près des besoins des populations en matière de santé et de social, d'échanger sur les liens entre ces problématiques, d'assurer une cohérence et une complémentarité dans les rôles, les actions, les projets.

Et si c'était à refaire ?

« La déshumanisation du milieu rural et le vieillissement des populations coûtent cher car, non seulement le malade doit se déplacer, mais sa famille aussi. Par ailleurs, les frais peuvent bousculer l'équilibre budgétaire des familles et engendrer des difficultés familiales. »

Gérard TARDY, Directeur des établissements hospitaliers de Saint Marcellin.

« Le réseau Santé existe depuis plus de 4 ans, grâce à la reconnaissance et l'implication forte des professionnels. Il est soutenu dans ces actions par des financements ponctuels de santé publique qui restent à pérenniser ».

Nathalie GRET, Coordonnatrice Réseau Santé.

Points forts

- **Partenariats professionnels de la santé du social et de l'insertion :** Réseau santé, Groupement des établissements hospitaliers, opérations avec les lycées, Pôle « Ressource Nutrition ».
- **Participation des publics :** commissions ouvertes, théâtre interactif, ...
- **Accessibilité à la santé :** Transport à la demande, Passerelle Santé.
- **Solidarités :** Mémoire du tabac, Sénégal.

Principales étapes

A partir de 1996 avec élargissement en 2003, regroupement des établissements du Sud-Grésivaudan

2004 : Recrutement d'une chargée de mission par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin pour la mise en place d'actions d'information santé/social

2004 : Création du réseau Santé

2004 : Opération « Culture à l'hôpital : Mémoire du Tabac » en association avec le lycée de la Saulaie

2007 : Participation de la commission Santé jeunes au festival national du film de « prévention santé » de Nice

2008 : Création de l'Association Passerelle Santé

2008 : Ouverture du pôle ressource « Nutrition » et réflexion sur un projet d'épicerie solidaire

Acteurs impliqués

- Corps médical
- Etablissements scolaires
- Mission locale
- Centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin
- Psychologues
- Citoyens
- Centre de protection maternelle et infantile
- Assistantes sociales
- Conseillers d'économie sociale et familiale

Contact

Nathalie GRET, chargée de mission Réseau Santé Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin
Maison de l'Economie.
38160 SAINT-MARCELLIN
04 76 38 45 48
mission.sante@pays-saint-marcellin.fr

Aller plus loin...

- guide Info Santé Sud Grésivaudan 3^{ème} Edition
- www.sud-gresivaudan.org (Rubrique Santé)
- www.letp-bellevue.org

Quelques réalisations et indicateurs clés

Partenariats entre professionnels de la santé du social et de l'insertion :

- Le Réseau santé est un groupe de professionnels et de bénévoles de la santé, du social et de l'insertion (responsables d'institutions, associations, services publics) qui depuis 1996, à l'initiative soit de la CLI, soit du PAIO, souhaitent travailler ensemble pour la prévention et l'éducation à la santé sur le Sud-Grésivaudan. Le réseau s'inscrit dans une démarche toujours ascendante. Son rôle est de faire se mailler les dispositifs, évaluer les besoins et mettre en place des projets de prévention. Ses membres s'organisent en commissions.
- Le groupement de directions des établissements hospitaliers du Sud Grésivaudan et les conventions de partenariat/ coopération/complémentarité entre établissements permettent de créer un réseau de proximité et de proposer à la population du Sud Grésivaudan et des Chambarans des services hospitaliers court séjour, de soins de suite, de consultations, mais aussi des activités médico-sociales d'hébergement d'adultes handicapés et de soins gériatriques.
- Le réseau Santé contribue à l'organisation dans les lycées de travaux de prévention en direction des jeunes : conférences et formations des professionnels sur « les conduites addictives »... Les jeunes des formations professionnelles « services aux personnes » du Lycée Bellevue sont pris en stage ou embauchés localement.
- Le Pôle « Ressource Nutrition » met à disposition des professionnels du territoire des outils pédagogiques pour faciliter l'organisation d'animations de prévention et d'éducation à la santé autour du thème de l'alimentation.

Participation des publics :

les actions du réseau « santé » sont mises en place en fonction des besoins repérés par les partenaires en impliquant les publics.

- 8 commissions ouvertes à la population et aux professionnels : conférences, addictions, santé précarité adultes, santé jeunes, écoute jeunes, promotion santé, nutrition, tabagisme.
- des actions par et pour les jeunes : théâtre interactif « mon mal être ça t'intéresse » 2005, « tu veux ou tu veux pas » 2006, Vidéo « alcool, tabac, drogue, parlons-en » 2007, des formations « premiers secours » pour des publics adultes en atelier d'insertion.

Accessibilité à la santé :

c'est faciliter les déplacements, mais aussi l'orientation des personnes vers les bons services pour les aider à conserver ou retrouver les premières garanties de l'insertion sociale que sont la santé et l'autonomie physique.

- Un service de transport à la demande est à l'étude dans le pays Sud Grésivaudan .
- Passerelle Santé est un lieu d'écoute anonyme et gratuit, d'orientation et d'information, de prévention et d'éducation à la santé. Il est ouvert à tous les jeunes et adultes qui se posent des questions relatives au bien être, à la santé. En outre, l'association « Passage » travaille avec les centres hospitaliers pour promouvoir et mettre en œuvre les soins palliatifs dans le Sud Grésivaudan.

Solidarités :

apprendre de l'autre et d'ailleurs pour faciliter la mobilisation et les liens sociaux.

- L'opération Mémoire du tabac a été un événement festif organisé par les responsables et résidents des hôpitaux et foyers d'accueil de personnes âgées et handicapées, et les élèves du lycée La Saulaie. A cette occasion, malades et élèves ont programmé ensemble des recherches, ateliers, animations autour des thèmes de la culture et de l'histoire du tabac, de son économie, du tabagisme...
- Les élèves du Lycée Bellevue partent en stage pendant 4 semaines à Kirdira au Sénégal et développent des actions : information / SIDA, création d'un terrain de basket, acheminement de livres...

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhornealpesraee.org (moteur de recherche Santé, risques et bruit - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :



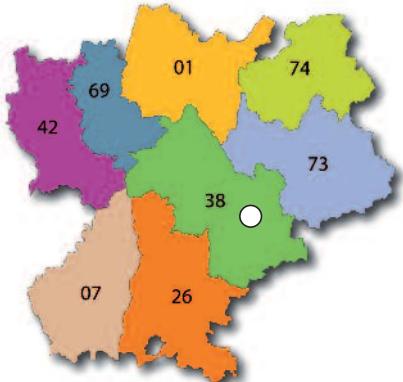


CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT ALPES SUD ISERE (38)

Alpes Sud Isère

Ce périmètre est composé du Sud Grenoblois, du Trièves, de la Matheysine, et de l'Oisans : quatre pôles clairement identifiés, regroupés pour mener une réflexion sur le développement de ce territoire et une contractualisation avec la Région Rhône-Alpes dans le cadre des Contrats de développement Rhône-Alpes.

Alpes Sud Isère est un territoire contrasté, présentant un relief diversifié caractérisé par de fortes contraintes géographiques. On y trouve des espaces péri-urbains ou profondément ruraux, industriels ou fortement agricoles, de plaine, de montagne, ou de vallées isolées avec des potentiels économiques très variables... Le Sud Grenoblois présente un fort potentiel de développement et d'emploi, sa population atteint environ 26 000 habitants. Le Trièves, moins peuplé (8 000 habitants) est majoritairement rural. Il attire une population en quête d'un cadre de vie naturel de qualité. La Matheysine regroupe 17 000 habitants dans un ensemble de bourgs centres. Elle connaît une reconversion de son économie industrielle minière passée. L'Oisans (environ 10 000 habitants) est une zone très montagneuse et se classe parmi les grands pôles touristiques de la région et de France.



A l'origine

A travers les Contrats de développement Rhône-Alpes (CDRA), signés avec les acteurs locaux (élus), la Région met en œuvre sa politique d'appui et d'accompagnement au développement des bassins de vie et d'emplois - espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent. Alpes Sud Isère a été identifié comme un des 50 territoires de Rhône-Alpes bénéficiaires de cette politique.

Retenant l'esprit de la loi de 1999 sur l'aménagement et le développement durable des territoires, qui a créé les conseils de développement, la Région Rhône-Alpes associe des représentants de la société civile à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des Contrats de Développement Rhône-Alpes par l'intermédiaire des Conseils locaux de développement (CLD). Ainsi, les 4 pôles territoriaux d'Alpes Sud Isère se sont rassemblés pour travailler sur un diagnostic et un projet partagés avec l'ensemble des acteurs locaux.

Objectifs du projet

- 1/ Ouvrir les travaux du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) à la société civile.
- 2/ Etre une interface entre les habitants, élus et autres décideurs pour l'élaboration de projets adaptés.
- 3/ Informer les acteurs locaux des dispositifs en place (CLD, CDRA) et faciliter l'émergence de projets de développement durable entrant dans les axes de développement du CDRA.

Et si c'était à refaire ?

« Il y a eu des difficultés à mettre en place le CDRA, ce qui a découragé les membres du CLD qui auraient voulu aller plus rapidement vers des travaux opérationnels... A ce moment là, une action plus offensive pour la remobilisation des membres aurait peut-être été souhaitable. Aujourd'hui, une enquête auprès des membres doit nous permettre de faire le point et de mobiliser de nouveaux participants. Cependant, le CLD prend de mieux en mieux sa place auprès des élus et des missions lui sont confiées. »

Micheline HAUSS, Co-présidente du CLD Alpes Sud Isère

Points forts

- **Implication de la société civile :** composition, collège « habitants », travaux d'enquête.
- **Contribution aux réflexions de développement durable :** avis, voix délibératives, outil méthodologique.
- **Information, sensibilisation, contribution à l'émergence de projets :** exposition, soirées débats...

Principales étapes

2003

- Création du Conseil local de développement (CLD) et embauche d'un animateur.

Sept. 2004

- Signature de la charte de développement durable du territoire Alpes Sud Isère.

2005

- Travail du CLD sur une grille d'évaluation des projets au regard du développement durable rejoignent la méthode régionale.

2006

- Financement du fonctionnement du CLD par la Région Rhône-Alpes.
- Ouverture d'un collège « habitant » au CLD.

Juillet 2006

- Mise en œuvre du programme d'actions du CDRA.

Fin 2007

- Parution d'un outil d'aide à la prise en compte du développement durable.

2008

- Edition d'une plaquette et d'une exposition sur l'ensemble de la démarche CDRA.

Mars 2008

- Rendu de l'enquête d'opinion « Produits agricoles locaux : regards et attentes des habitants d'Alpes Sud Isère et de l'agglomération grenobloise »

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ Implication de la société civile : : la composition du CLD en fait une structure souple et ouverte ; ses travaux permettent de rapporter les avis des professionnels et des habitants.

• Structure informelle co-présidée (dans le souci de représenter les 4 pôles du territoire). Elle s'est donnée un règlement intérieur permettant de maintenir une adhésion large et un fonctionnement simple et révisable.

• Un collège d'habitants est associé aux membres associatifs et acteurs socio-économiques. Le CLD est une instance apolitique. Toutefois, des élus, en nombre restreint parmi les membres, peuvent participer s'ils n'ont pas de fonction majeure.

• 2 à 3 séances plénières par an rassemblent environ 25-30 participants

• Des travaux prolongent l'action du CLD au delà des instances de participation : par exemple, sur la base d'un cahier des charges le CLD a mené avec des étudiants une enquête sur la consommation de produits agricoles locaux, auprès de 770 habitants de l'agglomération grenobloise et du territoire Alpes Sud Isère. Le travail a fait l'objet d'une soirée de restitution ouverte à tous.

■ Contribution aux réflexions de développement durable du CDRA :

• Participation aux réflexions sur la charte de développement durable définie par le CDRA.

• Les membres du CLD participent aux commissions et au comité de pilotage du CDRA. Ils rendent des avis sur les grosses « opérations » du contrat et les évolutions du CDRA. Il participe à l'attribution du « bonus Développement durable » -dispositif de la Région Rhône-Alpes récompensant quelques projets intégrant des critères de développement durable. Le CLD a 4 sièges et 4 voix délibératives au comité de pilotage du CDRA.

• Un guide méthodologique réalisé par le CLD permet aux porteurs de projets de se poser des questions et d'intégrer le développement durable dans son projet avant de le présenter à l'animateur du CDRA. L'outil permet de vulgariser la notion de développement durable.

■ Information, sensibilisation, contribution à l'émergence de projets :

en organisant ou co-organisant des événements.

• Soirées d'information sur les concepts du développement durable en début de contrat : énergies et développement durable / tourisme durable.

• Exposition et livret, destinés à présenter l'ensemble de la démarche sur ce qu'est le CDRA et le territoire Alpes Sud Isère. Information aux porteurs de projets et aux habitants sur ce qu'est le développement durable, la charte de développement durable et le programme d'actions du CDRA.

• Participation à un Café-débat sur la démocratie participative, une conférence « Chimie et développement durable », un débat après la projection du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange ».

• Soirées thématiques d'information et d'échange d'expériences sur des actions du contrat pour faire émerger des projets : dynamisation du commerce et de l'artisanat / tourisme doux.

Acteurs impliqués

- associations
- acteurs socioprofessionnels
- habitants
- collectivités locales
- Région Rhône-Alpes

Contact

Conseil local de développement
Alpes Sud Isère
Séverine BOSSANE, animatrice
121, rue du Général de Gaulle
38220 VIZILLE
04 76 78 86 38
cld@alpes-sud-isere.fr

Aller plus loin...

- le livret « CDRA Alpes Sud Isère pourquoi, comment et avec qui ? »
- l'outil « Intégrer le développement durable à son projet : outil d'aide à la prise en compte du développement durable dans la conception et le montage de projet » d'Alpes Sud Isère
- <http://territoires.rhonealpes.fr/>

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Participation / Co-élaboration et co-gestion - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :





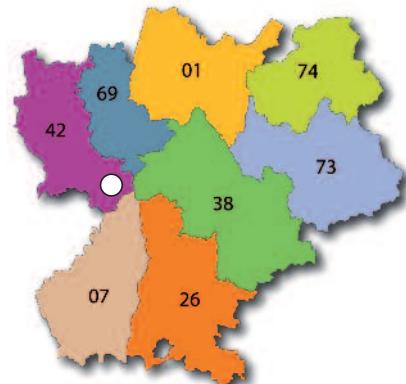
REVITALISATION DES FILIERES D'ECONOMIE INDUSTRIELLE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT (42)



Parc naturel régional du Pilat

Territoire rural d'économie mixte, principalement agricole et industrielle, à proximité des bassins industriels lyonnais, vallée du Rhône, annonéens, vallée du Giers, stéphanois, le Parc naturel régional du Pilat (PNR) s'étend sur 700 km² bordés par la Loire et le Rhône. Les 50 000 habitants travaillent sur place pour près de 40% ou dans les bassins d'emploi les plus proches. Le taux de chômage est le même que la moyenne nationale.

Le PNR voit se conjuguer les effets d'une topographie accidentée sur la mobilité et ceux d'une pression urbaine forte qui influe sur le coût du foncier et crée des difficultés d'accès au logement des habitants. Le départ des jeunes les plus formés restreint le recrutement de mains d'œuvre qualifiées par les entreprises dans les secteurs de la métallurgie, maçonnerie, services à la personne, hôtellerie, restauration, formation.



A l'origine

Le Pilat subit des difficultés pour maintenir ses niches économiques historiques comme les métaux et le textile. Il assiste à une tertiarisation des activités et un développement de l'artisanat comme support de l'activité touristique.

Le PNR a pour mission de concilier développement économique du territoire et préservation du patrimoine naturel et culturel et des paysages. Aussi, il cherche à saisir les caractéristiques particulières (historiques, patrimoniales et environnementales) du territoire pour faire levier et conforter les principales filières d'économie industrielle restant sur le PNR.

Encouragé par une première expérience sur l'approche environnementale des entreprises, le PNR déploie aujourd'hui un panel d'actions en direction des entreprises pour leur implication collective dans la valorisation économique et environnementale du territoire.

Objectifs du projet

1 / **Créer des liens entre acteurs et entreprises du PNR** pour répondre ensemble aux enjeux économiques mondiaux du futur et de valorisation du territoire.

2/ **Valoriser l'approche environnementale sur le plan économique.**

Points forts

- **Exemplarité :** certification ISO 14 001 de la Maison du Parc.
- **Approche par les « Hommes » :** sensibilisation, information.
- **Accompagnement dans le management environnemental :** « PNR Pilat – partenaire de l'environnement », outils collectifs....
- **Mise en réseau et solidarité entre les acteurs :** opérations « Pilat-métaux » et « métiers d'art du Pilat », solidarité territoriale autour de la filière bois, Club d'entreprises, ...
- **Accessibilité :** à l'emploi, plan de déplacement, ...

Et si c'était à refaire ?

« Le PNR a encore une approche opportuniste et voit les limites de sa capacité d'intervention par la difficulté à assurer l'animation des dispositifs lorsque les entreprises y adhèrent. C'est le cas pour les programmes d'accompagnement aux Systèmes de management environnementaux : 80% du travail est fait par le PNR. C'est pourquoi, maintenant, le PNR impulse, puis cherche à rendre les entreprises autonomes pour l'animation des outils qui les concernent. »

Didier LAZZARESCHI - Chargé de mission éco-développement au PNR du Pilat

Principales étapes

1995-1999 : Opération de revitalisation et d'amélioration du commerce (ORAC) :

- création de l'association « Métiers d'art du Pilat »

1997 : Outils de diagnostic environnemental pour les entreprises du PNR

2000 : Opération « Pilat-Métaux » pour créer de la valeur et du lien entre entreprises de la métallurgie

2001 :

- accompagnement de 3 entreprises dans le management de l'environnement
- création du label « PNR Pilat – partenaire pour l'environnement »

2003 :

- mise en place d'outils collectifs pour la gestion des déchets des garagistes, des métiers de bouche
- ouverture des déchèteries aux professionnels

2007 : Opération rurale collective (ORC)

- contribution à la création du Club d'entreprises « Terre d'entreprises »
- lancement du plan de déplacement territorial

Acteurs impliqués

- entreprises des secteurs de l'agro-alimentaire, du secteur des métaux, de la plasturgie, du travail du bois, et du textile.
- PNR Pilat
- 47 communes
- ensemble des partenaires du Parc (chambre consulaires et professionnelles, ADEME, ALE, Région Rhône-Alpes, Conseils généraux...)

Contact

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc - Moulin de Virieu
2, rue Benaï - BP 57 - 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
Jean LAVALLEZ, Chef de mission « acteurs économiques », jlavallez@parc-naturel-pilat.fr
Didier LAZZARESCHI, chargé de mission éco-développement dlazzareschi@parc-naturel-pilat.fr

Aller plus loin...

- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- www.parc-pilat-ecoacteurs.fr
- www.observatoire-territoires-durables.org/

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ L'exemplarité de la collectivité : par l'implication du PNR dans une démarche de management environnemental certifiée ISO 14 001.

- Mise en place de dispositifs d'économie d'énergie et d'eau dans la maison du PNR et l'hébergement associé, d'une chaufferie au bois avec un approvisionnement local, chauffe-eau solaire,
- Plan de déplacement de l'équipe du PNR et flotte de véhicules GPL,
- Entretien concerté des espaces naturels (zones humides...).

■ L'approche par les « Hommes » : les agents du parc ont adopté une stratégie basée sur l'écoute et le respect des projets individuels.

- Argumentaire en fonction de la sensibilité des chefs d'entreprise aux aspects juridiques, de conditions de travail, de concurrence, d'environnement...,
- Accompagnement suivi d'une autonomisation des démarches de chaque entreprise,
- Informations simplifiées et pratiques : guide des déchets d'activités décliné par secteur, outils d'analyse environnemental, annuaire des entreprises....

■ L'accompagnement dans le management environnemental :

pour une analyse et une gestion des aspects environnementaux concernant les activités des entreprises et la valorisation économique des démarches engagées.

- 100 diagnostics environnementaux réalisés dans les entreprises par le Parc,
- 15 entreprises engagées dans le dispositif « PNR Pilat – partenaire de l'environnement » : procédure simplifiée inspirée des certifications européenne et internationale,
- Remise périodique d'un éco-trophée aux entreprises s'efforçant de préserver leur environnement,
- Appels d'offres groupés pour le traitement des déchets des garagistes et la collecte des huiles de fritures des métiers de bouche, ouverture des déchèteries aux professionnels.

■ La mise en réseau et solidarité entre les acteurs : pour le développement de relations d'affaires, l'échange de savoir-faire et la valorisation collective des ressources humaines et naturelles du territoire.

- Une journée d'information du public sur les métiers de la métallurgie, des réponses groupées à des appels d'offre entre des entreprises impliquées dans l'action collective « Pilat-métaux »,
- Promotion des artisans, l'organisation de marchés... au sein du réseau « Métier d'art du Pilat »,
- 20 à 25 chefs d'entreprises (immobilier, restauration, coiffure, BTP), réunis dans un club d'entreprises, créé à leur initiative pour rompre leur isolement et échanger sur un certain nombre de préoccupations communes,
- Adoption par les collectivités du PNR d'un principe de solidarité et de préférence au bois issu des forêts du Pilat pour une utilisation en chaufferies communales.

■ L'accessibilité : un principe favorisé par le PNR pour renforcer les liens entre le territoire, ses habitants, ses entreprises et ceux des territoires voisins.

- La « maison de l'emploi », accueil des porteurs de projets et des entreprises, annonces, suivi individuel des demandeurs, journées d'information sur les métiers...
- Service de mise à disposition de cyclomoteurs pour les demandeurs d'emploi,
- Plan de déplacement pour le PNR : étude des principaux flux et des dispositifs de transport en commun, de faisabilité d'une agence de mobilité.



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (modification des modes de consommation et de production - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

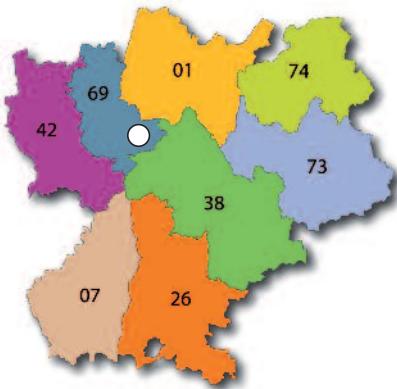




BUDGET PARTICIPATIF DE GRIGNY (69)

Grigny

Grigny est une commune périurbaine de 9 000 habitants située au sud de Lyon et au nord de l'agglomération de Givors, à 20 minutes d'un carrefour routier, ferroviaire et fluvial. Sa population active trouve un emploi pour environ 60% dans la vallée de la Chimie et sur l'agglomération lyonnaise, mais aussi vers Saint-Etienne et le sud de la vallée du Rhône.



Les habitants peuvent bénéficier d'une bonne qualité de vie grâce aux conditions géographiques, naturelles et historiques de la commune. Malgré une demande croissante de logements et un coût du foncier important, 42% d'espaces verts sont classés au Plan local d'urbanisme en zone de protection de biotope, zone de captage d'eau potable ou espace agricole. Le principe d'affectation de 30% de logements « sociaux » dans tous les projets permet une offre de 45% de logements de type « social » à l'échelle communale.

A l'origine

Depuis 1977, la municipalité mise sur les pratiques de consultation des habitants sur les grands projets. Son maire dès 1995 a créé le premier conseil de quartier. Six conseils ont été créés en 10 ans, avec pour principe, la création d'un autre conseil dès lors que les premiers fonctionnaient bien. Un service spécialement dédié à la démocratie participative a été mis en place. Les habitants sont alors en mesure de proposer, mais aussi d'être facilement consultés sur les grands projets.

L'élaboration annuelle du budget étant un des actes politiques les plus importants de la collectivité, il nécessite un travail long et régulier de la part des élus et de tous les services municipaux. En 2005, les élus de Grigny ont souhaité pousser la participation des Grignerots le plus loin possible en les impliquant directement dans la préparation du budget municipal d'investissement.

Objectifs du projet

- 1/ Permettre aux habitants de reprendre contact avec la politique et de participer à la vie et à la gestion de la cité.
- 2/ Donner à la population la possibilité de contribuer aux décisions qui engagent, certes la Ville mais surtout les habitants eux-mêmes.

Et si c'était à refaire ?

« Etre Maire, c'est être au service de la population et nous considérons qu'il y a une place dans la gestion de la Ville pour les habitants. La démocratie participative nous semble plus intéressante que la démocratie représentative qui s'essouffle. Quand on est parti, on avait quelques idées, on a questionné les gens pour savoir s'ils avaient envie de participer. On a démarré en se disant, qu'en cas d'échec, on arrêterait. On leur a proposé de travailler d'abord sur l'investissement car c'est ce qui se voit. Nous ne mesurions pas le caractère très transversal du projet et l'on s'est plutôt focalisé sur les habitants sans assez informer les services. Nous aurions dû plus communiquer au sein des services et préparer en amont. Toutefois, il n'y a pas de regret à avoir car nous avons découvert ensemble. Les élus étaient prêts, il y avait des changements dans les services et nous avons étoffé le service démocratie participative. »

René BALME, Maire de Grigny.

Points forts

- **Volonté politique** : garante de la réussite.
- **Service démocratie participative** et les outils.
- **Participation** : étapes, prise en compte des propositions, mise aux voix, suivi des réalisations.
- **Appropriation des projets par les habitants**
- **Cohésion sociale et solidarité** : « main dans la main », « vivé »...

Visionnez

Le film « vote budget 2008 » www.vive-fr.org

Principales étapes

1995 : Premier conseil de quartier

2004 : Crédation du service démocratie participative

2005 : 1^{re} expérience d'élaboration participative du budget « section investissement »

Enveloppe de 1 million € fixée par la commune
Seulement 400 000 € utilisés

- Ecoute des habitants et de leurs propositions sur tous les secteurs (voies, petite enfance, ...)
- Travail des services et décision des élus

2006 : 2^{ème} expérience

Pas d'enveloppe fixée : 336 projets qui dépassaient les 350 000 € prévus par la commune

- Crédation du conseil associatif
- Ouverture du budget participatif du conseil municipal des jeunes
- Examen et chiffrage des projets
- Réunion des habitants pour travailler sur les priorités avec mise aux voix
- Vote du budget par les élus

2007 : 3^{ème} expérience

- Entrée de la commune dans le Grand Lyon

2008 : 4^{ème} expérience d'élaboration participative du budget « sections investissement et fonctionnement »

- Mise en place d'une formation des citoyens sur le budget communal et les impôts
- Réflexion avec les entreprises : Giers - Garon - Rhône à partir d'avril 2008

Acteurs impliqués

- élus
- tous les services de la Ville et en particulier le service démocratie participative
- 6 conseils de quartiers
- conseil associatif
- conseil municipal jeunes
- la m@ison de Grigny

Contact

Ville de Grigny
Estelle MEJRI-CHARPENAY
Directrice des services à la population et de la démocratie participative
3, avenue Jean Estragnat 69520 Grigny
04 72 49 52 04 / echarpenay@sitiv.fr

Aller plus loin...

- www.grigny69.com/demopart/
- Revue Territoire n°480 – sept 2007 www.adels.org
- guide « La concertation, cœur du développement durable » - CERTU / RAEE – 2005 www.raee.org

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ La volonté politique : garante de la « durabilité » des projets proposés par les habitants. Si les élus se sont engagés à prendre en compte les propositions des habitants dans le budget communal, ceux-ci ne négocient pas leur attachement à certains principes de réduction des nuisances, de préservation du patrimoine culturel et naturel, de solidarité, ... Des orientations sur la place de la voiture en ville ou la restauration municipale en sont la preuve.

■ Le service démocratie participative (3,5 postes), cœur du dispositif :

- Centralise les propositions et améliore le fonctionnement des structures de participation existantes (Conseils de quartiers, Conseil municipal de jeunes, Conseil associatif, Réunions de concertation avec les habitants...),
- Développe de nouveaux outils (site Internet de démocratie participative, Forum de discussion sur les projets municipaux...). La formation et l'accompagnement des habitants pour l'utilisation des outils Internet / questionnaires sont assurés.
- Monte des projets participatifs novateurs en liaison étroite avec les Conseils de quartiers.

■ La participation : elle s'appuie sur le dispositif précédemment décrit, sans que ne soient formalisées des règles précises.

- 250 personnes réunies en 2006 par les différents conseils qui se veulent apolitiques.
- **Phase 1 :** présentation du Budget participatif aux assemblées générales des 6 quartiers.
- **Phase 2 :** réunions tous les mois au sein des instances participatives ou entre ces instances pour débattre des propositions, 2 questionnaires « toutes boîtes aux lettres » adressés à la population, visites de quartier, forum Internet.
- **Phase 3 :** chiffrage par les services de la ville de toutes les propositions recueillies même si elles ne seront pas réalisées.
- **Phase 4 :** mise au voix des propositions lors d'une réunion rassemblant l'ensemble des habitants, puis établissement et présentation du rapport final.
- **Phase 5 :** vote du budget participatif et du budget primitif par le conseil municipal en présence des personnes ayant participé.
- **Phase 6 :** établissement du calendrier des réalisations par les services et suivi de la bonne réalisation des propositions par l'agent de proximité du service démocratie participative.

■ Appropriation des projets par les habitants : travaux d'aménagement urbain, interventions ou ravalements de façades dans les écoles, équipements sportifs,...

- Définition et acceptation des projets et de certaines orientations stratégiques (ex : priorité piéton en centre ville ; étalement des dépenses...).
- Prise en charge de projets d'animation par les habitants eux-mêmes (ex : les pédibus).

■ Incidences sur la cohésion sociale et la solidarité des habitants :

- Création de l'association « main dans la main » dans le but de favoriser les contacts entre habitants et l'animation du quartier du Vallon.
- Création de l'école de vidéo et de télévision participative : VIVÉ (vidéo vérité) en lien avec la chaîne publique vénézuélienne.
- Participation des habitants à la rencontre mondiale de la démocratie participative.

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonnealpesraee.org (moteur de recherche : Participation / Co-élaboration et co-gestion-Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :





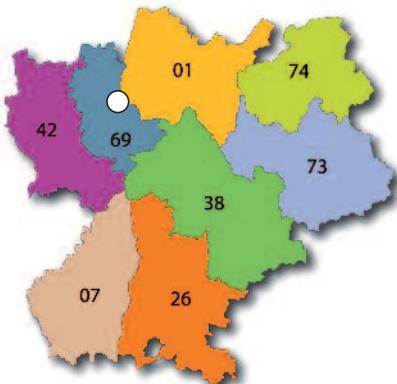
AGENDA 21 LOCAL DE RILLIEUX-LA-PAPE (69)

Rillieux-la-Pape

Commune de 29 300 habitants, située aux limites Est de la communauté urbaine de Lyon et du département du Rhône, Rillieux-la-Pape concilie développement urbain et développement agricole. Elle est née en 1972 de la fusion de deux villages, Rillieux et Crémieux-la-Pape, ayant subi une explosion démographique lors de la création, au début des années soixante, d'une zone à urbaniser par priorité (ZUP), à cheval sur chaque territoire.

Trente ans après la fusion, le territoire communal est composé d'espaces d'habitations collectives et pavillonnaires entre anciens bourgs et ville nouvelle, de zones consacrées à l'activité économique et commerciale, de secteurs agricoles occupant une superficie importante, d'espaces naturels de qualité qui subsistent entre aménagements et équipements : parc de Sermenaz, berges du Rhône, coulées vertes, etc. la commune constitue une zone de transition entre urbain et rural, à la périphérie de l'agglomération lyonnaise mais concentre sur des espaces fragiles des pressions de toutes sortes (urbaines, foncières, ...).

Ici, plus qu'ailleurs, la politique environnementale doit être associée aux dimensions économiques et sociales pour articuler les usages et les pratiques de la vie quotidienne avec les potentialités du territoire.



A l'origine

Dans ce contexte, les premiers travaux de la Ville en matière de développement durable ont concerné l'observation des espaces publics et la participation des habitants. En 1997, la Ville a été lauréate du premier appel à projet "Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux" du Ministère chargé de l'environnement, pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'observation de la ville, basé sur six postes d'observateurs de quartiers. Elle a aussi rédigé une charte de l'environnement, construit des équipements publics en qualité environnementale, participé à des travaux de recherche sur les indicateurs de développement durable des quartiers... Après un bilan de ses nombreux travaux préalables, la Ville s'est engagée en 2004 dans l'élaboration d'une démarche stratégique d'Agenda 21 local.



Projet reconnu
« Agenda 21 local »
par le MEEDDAT en
novembre 2007.

Objectifs du projet

- 1/ Améliorer la connaissance du territoire en permettant le développement d'une veille et d'une compréhension partagée de la ville.
- 2/ Conduire un projet débattu avec tous ceux qui vivent et travaillent sur la commune pour favoriser l'insertion professionnelle et le développement économique, aménager la ville en préservant l'environnement et les ressources naturelles, prendre en compte et favoriser la mixité sociale comme facteur d'enrichissement des projets de la ville.

Points forts

- **Observation et évaluation des impacts :** observateurs de quartier, enquête « bonne santé de la ville ».
- **Implication des acteurs :** concertation, formation des agents, co-signature de l'Agenda 21, passeport éco-citoyen.
- **Transversalité :** groupe d'animation de l'Agenda 21, comité technique « observation des quartiers », articulation avec le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Et si c'était à refaire ?

« Le bilan de la Charte de l'environnement a souligné l'insuffisance de recherche de transversalité et de pratiques d'évaluation. La recherche de transversalité et l'évaluation ont donc été des préoccupations présentes dès le début du travail sur l'Agenda 21. Toutefois, il reste du travail à faire : affirmer les priorités pour la ville, élargir encore la concertation pour une plus forte implication des habitants et des partenaires locaux, mettre en perspective la situation rilliarde au regard des enjeux planétaires. »

Catherine LASSERRE, Adjointe au développement durable.

Principales étapes

- 1997 : Charte de l'environnement et décision de création d'un observatoire des quartiers**
- 1999 :**
- **Ebauche des observateurs de quartiers** (statut d'emploi jeune)
 - **Lancement du Grand projet de ville.**
- 2000-2001 : Participation au programme de recherche du CSTB** (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) sur les indicateurs de développement durable des quartiers.
- 2003 : Bilan de la charte de l'environnement**
- Depuis 2003 : Introduction de critères de qualité environnementale dans la construction de bâtiments communaux** (groupe scolaire de Vancia ; Centre chorégraphique national ; locaux du service des espaces verts ; MJC ; centre aéré).
- 2003 : Journée de sensibilisation et de réflexion entre cadres et élus de la ville sur la notion de développement durable**
- Septembre 2004 : Délibération de lancement de l'Agenda 21**
- Novembre 2006 : Approbation de l'Agenda 21 et du plan d'actions**
- Décembre 2007 : Reconnaissance du MEEDDAT**
- 2008 : Lancement de la démarche d'évaluation**

Acteurs impliqués

- élus et services de la ville
- co-signataires de l'Agenda 21 : Pimm's (point information et médiation), Education nationale, bailleurs sociaux, association d'industriels Perica, comité d'environnement, Communauté urbaine de Lyon
- habitants et acteurs locaux
- partenaires institutionnels : Région Rhône-Alpes, Conseil régional, DIREN Rhône-Alpes, Union européenne, MEEDDAT

Contact

Ville de Rillieux-la-Pape
165, rue Ampère
BP 111 - 69141 Rillieux-la-Pape Cedex

Pauline PERQUIS
Chargée de mission Agenda 21
04 37 85 00 93 / pauline.perquis@ville-rillieux-la-pape.fr

Catherine VIAL
Responsable du service Développement durable
04 37 85 01 56 / catherine.vial@ville-rillieux-la-pape.fr

Aller plus loin...

- www.ville-rillieux-la-pape.fr
- www.observatoire-territoires-durables.org/
- Guide « Observateurs de quartiers éléments pour une démarche »-MEDD-2002 téléchargeable sur www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Observateurs-de-quartier.pdf
- www.comite21.org/

Quelques réalisations et indicateurs clés

- Observation et évaluation des besoins et des impacts :**
- 5 observateurs de quartiers, rattachés au service développement durable, conduisent des observations et enquêtes pour une meilleure prise en compte des besoins des habitants dans le développement des aménagements et des services publics sur le territoire
 - Les observateurs de quartiers sont sollicités pour conduire des missions qui permettent d'apporter des éléments d'évaluation qualitative à certaines actions de l'Agenda 21. En 2008, ils sont mobilisés pour conduire une expérience pilote sur le quartier de la Velette visant à analyser la situation des quartiers au regard des objectifs de développement durable.
 - Une enquête intitulée « bonne santé de la ville et de ses habitants » est co-conduite par des étudiants de l'IUT Technique de communication de Villeurbanne et les observateurs de quartiers. Ceux-ci repèrent la perception, par les habitants, de la ville et des avancées en matière de développement durable, et, identifient leurs engagements au quotidien.

- Implication des acteurs :** de la sensibilisation à la prise en charge d'actions.

- En 2004, la Ville s'est saisie de la semaine de la citoyenneté pour organiser une période de concertation avec les habitants. 120 personnes ont échangé sur 32 thèmes allant de l'accès aux loisirs, à l'urbanisme, ou au lancement de l'Agenda 21.
- Les agents de la Ville ont été formés en 2007-2008. Pendant une journée, la notion de développement durable a été introduite, discutée et illustrée. Les personnels ont aussi travaillé sur leurs pratiques professionnelles. Visites d'équipements et sollicitations sur des travaux, tels le Plan de déplacement inter-entreprise, complètent la formation.
- L'Agenda 21, initié par la Ville, est co-signé par l'Education Nationale, la communauté urbaine de Lyon, le Pimm's (point information et médiation), les industriels de l'association Perica, les bailleurs sociaux Dynastie, Semcoda et Erilia, les associations locales Cogelore et le comité d'environnement de Rillieux-la-Pape. Cette co-signature d'institutions représentatives des acteurs locaux témoigne de leur intérêt et permet à la Ville de bénéficier de l'appui de ces parties-prenantes pour mener des projets.
- En parallèle à l'Agenda 21, la Ville renforce un travail de coopération avec les acteurs de l'Education nationale, et plus globalement avec les services intervenant auprès des jeunes, pour le développement de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable. Ainsi, l'outil « passeport éco-citoyen », initiative du Grand Lyon et de l'inspection académique, a été notamment testé sur 3 classes à Rillieux-la-Pape.

- Transversalité :** des pratiques internes de travail entre services s'organisent...

- Un groupe interne d'animation réunit chaque mois une vingtaine de personnes - directeurs, responsables de services, élus - pour faire le point sur les actions et prévoir les temps forts de l'Agenda 21.
- Le rapprochement des services et la réflexion stratégique globale permet d'articuler les démarches de Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et d'Agenda 21. Par exemple, sur le quartier de la Velette, une évaluation au regard du développement durable est enrichie par le résultat d'enquêtes menées par les observateurs de quartiers croisé avec celui du diagnostic social réalisé dans le cadre de la politique de la ville.



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Démarche globale de développement durable / Agenda 21 local - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :





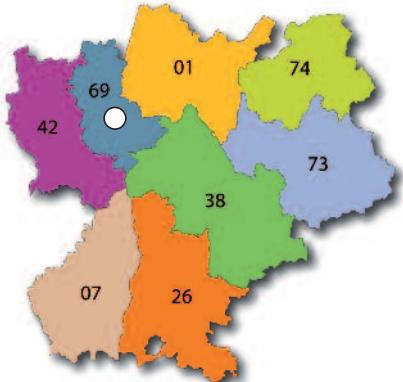
GESTION EVOLUTIVE ET DURABLE DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE LYON (69)



Lyon

Lyon bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel de par ses parcs et ses espaces protégés. La ville compte 400 hectares de parcs et de jardins, qui abritent une biodiversité étonnante. Depuis les années 90, la Direction des Espaces Verts de la Ville doit adapter son fonctionnement à une augmentation régulière des surfaces reprises en gestion avec un effectif constant de près de 400 agents dont plus de 200 jardiniers.

Le Grand Lyon a adopté en 1997 sa seconde charte d'écologie urbaine et des mesures de préservation des paysages et espaces verts : charte de l'arbre dans la ville, plantations, travaux de recherche scientifique et technique, suivi des plantations urbaines, jardins familiaux...



A l'origine

Alors que le Grand Lyon se préparait à la publication de son Agenda 21, Lyon a choisi de travailler sur la gestion de la ville et d'engager des actions concourant au développement durable : insertion de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics (bois certifié par exemple), économies d'énergie dans les bâtiments ...

Dès 2001, préoccupée par la préservation du patrimoine biologique et le management efficace, la Direction des Espaces Verts a initié dans le cadre de son système de management environnemental, des mesures de réduction de ses impacts environnementaux : eau, déchets et produits phytosanitaires. Depuis, le service est mobilisé autour de la conception et de la gestion durable des espaces verts.

Objectifs du projet

1/ Améliorer par une gestion innovante et respectueuse le cadre de vie des lyonnais, garantir le bien-être des usagers présents et futurs des espaces verts : s'adapter à l'évolution de la demande des usagers en particulier en matière de « nature urbaine ».

2/ Optimiser le fonctionnement du service par l'engagement participatif et responsable de chaque salarié des Espaces verts de la ville dans un travail de qualité pour la protection de l'environnement : accéder à une connaissance et une maîtrise des impacts environnementaux ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts de gestion des espaces verts.

3/ Faciliter l'amélioration continue, l'adaptation aux attentes des usagers et la mobilisation interne en fédérant le personnel autour d'un projet commun, en offrant aux agents un travail motivant et ouvert à l'initiative, en créant un dialogue avec les partenaires.

Et si c'était à refaire ?

« ...ce serait surtout continuer ! à réduire les impacts des activités de la Ville. Ce serait conforter les actions, déjà engagées, sur les volets sociaux et économiques, évaluer la performance d'un service en matière de développement durable, mieux communiquer pour rendre plus lisibles les projets, capitaliser,

mutualiser et transmettre par des projets tels que la plateforme collaborative « Echos-Paysage » qui rassemble au plan régional de nombreux acteurs. C'est dans ce sens que la Ville de Lyon souhaite poursuivre le travail engagé depuis plus de 7 ans par les Espaces verts sur l'ensemble de la ville. »

Gilles BUNA, 3^{ème} adjoint au maire en charge de l'aménagement et de la qualité de la ville.

Points forts

- **Adaptation des pratiques :** gestion différenciée, pratiques écologiques.
- **Organisation du pilotage :** sites pilotes, Système de management environnemental, ISO 14001.
- **Implication des acteurs :** formation interne, échange avec le public, contribution à la recherche, plate-forme collective « Eco-paysage ».

Principales étapes

1992 : Mise en place de la charte de l'écologie urbaine du Grand Lyon

2001 : Début de la mise en place du SME (Système de Management Environnemental) du service Espaces Verts de la Ville de Lyon

2002 : Mise en place de 10 sites pilotes de gestion différenciée

Juin 2003 : Adoption d'une politique environnementale par la Ville de Lyon

Juillet 2005 : Certification du service Espaces Verts de la Ville de Lyon par la norme ISO 14001

2004 : Première délibération portant sur l'Agenda 21 du Grand Lyon

2005 : Vote de l'Agenda 21 du Grand Lyon

Octobre 2007 : Délibération de la Ville de Lyon pour la préfiguration de la plate-forme collaborative public/privé ECHOS-PAYSAGE

Quelques réalisations et indicateurs clés

► Adaptation des pratiques :

- Sur le principe de la gestion différenciée, les différents espaces et paysages des jardins et parcs lyonnais ont été répertoriés par classe, selon la pression du public, les moyens disponibles et le niveau d'exigence paysagère. Des cahiers des charges, définis pour chaque classe, optimisent les techniques d'entretien, le choix des végétaux, l'utilisation de l'eau et des produits phytosanitaires (avec un objectif « zéro phytosanitaire ») en fonction des saisons, de la nature des sols et des végétaux, de l'exposition au soleil. La ré-allocation des ressources organisationnelles et techniques présente en outre un intérêt financier indéniable : gain annuel par exemple de 30 000 € sur l'utilisation de produits phytosanitaires, de 200 000 € sur le compostage des déchets verts, ou de 250 000 € sur la consommation en eau.
- Des pratiques écologiques sont adoptées. Tandis que certains lieux sont dédiés aux promeneurs, d'autres restent inaccessibles afin de protéger la faune et la flore. Les feuilles ne sont pas ramassées là où le sol a besoin d'humus. Les déchets végétaux sont entièrement revégétalisés. Les coccinelles et autres insectes utiles remplacent les insecticides et les pesticides dans la roseraie du parc de la Tête d'Or. Le désherbage chimique a laissé en partie sa place au désherbage thermique (à l'eau chaude ou au gaz). La consommation d'eau est limitée pour l'arrosage, les fontaines et les sanitaires. Lombriculture, paillages naturels, moutons sur des friches naturelles, traction à cheval, prairies fleuries... font partie des avancées.

► Organisation du pilotage :

- la gestion différenciée est basée sur un fonctionnement novateur de sites pilotes, sur lesquels toutes les grandes orientations et les nouvelles techniques sont mises à l'essai avant généralisation. La Direction des Espaces Verts mise sur une participation maximale des jardiniers et un projet plus global de réduction des impacts environnementaux et d'amélioration continue pour l'ensemble des activités du service.
- Ce système de management environnemental fait état de l'existant, analyse les impacts environnementaux et le respect des exigences réglementaires, et définit les pratiques de gestion sur la base d'objectifs chiffrés mesurables.
- Le service vise ainsi l'exemplarité et la transparence de son action. Ces efforts sont reconnus par l'obtention d'une certification selon la norme internationale ISO 14001.

► Implication des acteurs :

- Lieux de formation, les sites pilotes permettent aux agents de maîtrise, qui deviennent eux-mêmes les formateurs des jardiniers qu'ils encadrent, d'acquérir progressivement les méthodes de gestion plus respectueuses de l'environnement, les nouvelles techniques de transformation et de valorisation des déchets verts, l'utilisation de nouveaux matériels de fauche pour les prairies fleuries... Chaque agent peut aussi tester ses idées et les partager.
- Lieux de rencontre entre les usagers et les jardiniers, les sites pilotes sont mis à l'honneur par des manifestations culturelles, durant lesquelles les jardiniers deviennent "animateurs verts" pour que chacun comprenne et s'approprie les nouvelles techniques et modes d'entretien.
- L'échange et la collaboration avec tous les corps de métiers intervenant sur la ville a son importance pour avancer et diffuser de nouvelles pratiques. Des travaux d'expérimentation sont menés avec le concours de scientifiques ou d'organismes privés : mur végétal dépolluant de Fourvière, recours aux biocarburants, gestion des résidus de molécules de phytosanitaires. Fin 2007, la plate forme collaborative régionale ECHOS-PAYSAGE est inaugurée par la ville, l'Union des Entrepreneurs du Paysage (UNEP) et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, pour partager les bonnes pratiques.

Acteurs impliqués

- Ville de Lyon
- Grand Lyon
- UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage)
- DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt)...
- Universités, entreprises privées

Contact

VILLE DE LYON

Hôtel de Ville
Direction des Espaces Verts
69205 LYON CEDEX 01
04 72 69 47 60

Aller plus loin...

- www.lyon.fr
- www.iso.org/iso/fr
- www.afnor.org/portail.asp

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Eco-responsabilité, Eco-citoyenneté / Politique environnementale et SME - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raae@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :





DU SOLAIRE A L'ECO-RESPONSABILITE A MONTMELIAN (73)

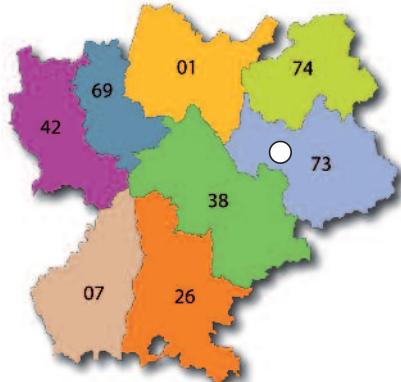


Montmélian

Au carrefour des vallées de la Combe de Savoie, du Grésivaudan et de la Cluse de Chambéry, Montmélian est une petite ville - chef lieu de canton - de 4026 habitants.

Son vieux centre perché sur un rocher, ses remparts et le fort rappellent le glorieux passé de Montmélian. Aujourd'hui, ses coteaux viticoles, les nouveaux quartiers, le développement du Parc intercommunal d'activités Alpespace, sont les marques de sa vitalité économique. Montmélian soigne son image en participant annuellement au concours Villes, Villages et Maisons Fleuries où elle a obtenu 2 fleurs nationales (1996-2001).

Ville connue en France et dans l'Europe entière comme collectivité pilote dans le domaine de l'énergie solaire (Championne de France de l'énergie solaire 2004, 2005, 2006, 2007), Montmélian « brille » aussi par l'exemplarité de sa politique énergie-climat récompensée par le label européen Citer'gie, depuis décembre 2007.



A l'origine

L'effet subit du premier choc pétrolier, un voyage en Israël, l'émergence du sentiment que l'écologie est la responsabilité de chacun, la conviction d'un conseil municipal a permis à la Ville de Montmélian d'installer 220 m² de capteurs thermiques sur le centre nautique et sportif il y a 25 ans. Depuis, l'économie réalisée est de 74 % par rapport aux besoins équivalents en gaz.

Fort des premiers résultats de cette expérience, la Ville a souhaité multiplier les installations, entraîner avec soi les acteurs socio-économiques de la ville (bailleurs, promoteurs, particuliers) et bâtir une politique énergétique cohérente. Avec un ratio de 0,32m²/hab. de surface de panneaux solaires thermiques, Montmélian est la première Ville française dans ce domaine.

Objectifs du projet

1/ Faire de la Ville un véritable laboratoire du solaire : repérer de nouvelles technologies, tenter des expériences et donner l'exemple par l'action, évaluer et diffuser les résultats sur le plan financier, environnemental et politique.

2/ Placer la Ville au cœur d'une prise de conscience collective de la problématique environnementale : mettre progressivement en place une politique globale et cohérente et encourager les citoyens et acteurs socio-économiques.

Points forts

- **Choix économique, écologique et politique :** économies d'énergie, gaz à effet de serre évités.
- **Innovation / réalisations éco-responsables :** solaire, récupération d'eau, véhicules électriques, éco-matériaux, arrosage, achats.
- **Gouvernance et incidence sur la prise de conscience collective :** responsable « énergie », Management environnemental, bonification de COS...
- **Démarche pédagogique :** exemplarité, incitation, coopération décentralisée...

Et si c'était à refaire ?

« En 25 ans on a déjà économisé plus de 25 millions d'euros et c'est aussi intéressant sur le plan écologique... On n'a pas réussi à résoudre le problème de la complémentarité sur le gymnase du collège. Quand on a besoin de chauffer, on n'a pas trop de soleil et quand on a du soleil on n'a plus personne dans le collège. Il y a aussi encore un point non résolu car c'est un peu lourd à porter : c'est d'aider les promoteurs qui font des efforts. Chaque année on essaie des choses nouvelles... On n'a pas pu faire passer dans le PLU l'obligation de construire avec les énergies renouvelables. En France, cette décision ne peut être prise qu'au niveau national... »

Roger RINCHET, ancien Maire de Montmélian.

Principales étapes

- 1984 : Centre Nautique - 220 m² de capteurs thermiques.
- 1988 : Stade d'entraînement football et rugby - 45 m² de capteurs thermiques sur les vestiaires, salle de musculation, appartement du gardien.
- 1991 : Nouvel Hôpital résidence - toit solaire de 400 m².
- 2000 : Création d'un poste de responsable « énergie ».
- 2001 : Délibération pour l'octroi d'une subvention à tout promoteur ou particulier qui utilise l'énergie solaire à usage thermique.
- 2002 : Immeuble de l'OPAC - 50 m² de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire.
- 2004 : Centrale solaire sur les ateliers municipaux - 240 m² de capteurs photovoltaïques raccordés au réseau.
- 2004 : Gymnase communal - 25 m² de capteurs solaires thermiques autovidangeables pour le chauffage et l'eau chaude sanitaires.
- 2005 : Entrée dans le processus European Energy Award (eea®) et obtention du label Cit'ergie en 2007.
- 2007 : Délibération pour la bonification du Coefficient d'occupation des sols (COS) pour les constructions atteignant un haut niveau de performance énergétique.
- 2008 : Elargissement des aides aux particuliers à la récupération des eaux pluviales, au photovoltaïque et au bois-énergie.
- 2008 : Chantier « Village d'enfants » en qualité environnementale (Centre de loisirs, halte garderie, relais assistante maternelle).

Acteurs impliqués

- ASDER
- OPAC
- Rhônalpénnergie-Environnement
- ADEME,
- Conseil général de Savoie,
- Conseil régional Rhône-Alpes, ...

Contact

Nicolas PODEUR
Mairie de Montmélian
Place Albert Serraz,
73801 Montmélian
Tel : 04 79 84 07 31
E-Mail : mairie@montmelian.com

Aller plus loin...

- « Electricité d'origine renouvelable : collectivités locales comment agir » RAEF - Juillet 2006
- www.montmelian.com
- www.asder.asso.fr
- www.ademe.fr
- www.reve-jura-leman.org

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Gestion de l'énergie et lutte contre le changement climatique - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Quelques réalisations et indicateurs clés

- **Choix économique, écologique et politique :** l'équipe municipale a mesuré les résultats et a défini des objectifs politiques chiffrés contraignants.
 - 27 000 € économisés chaque année, grâce aux capteurs thermiques et aux travaux d'économie d'énergie sur la facture énergétique de la piscine municipale et l'eau des douches du Centre Nautique et Sportif Albert Serraz.
 - 210 tonnes de gaz à effet de serre évitées chaque année par l'ensemble des installations solaires sur la commune.
 - objectif de 50 kW/m²/an (label Effinergie) pour toutes les constructions municipales à partir de 2008.

- **Innovation et réalisations éco-responsables :** plusieurs technologies solaires ont été expérimentées dans différents programmes européens. La réflexion environnementale est peu à peu élargie à d'autres domaines.

- Capteurs thermiques : 1273 m² de panneaux solaires thermiques en place sur le territoire communal en 2007, pour par exemple : chauffer l'eau des bassins et l'eau chaude sanitaire du Centre nautique en été, l'eau chaude sanitaire et le chauffage des vestiaires des clubs de rugby et de football de septembre à mai, chauffer le bâtiment du stade d'entraînement football et rugby (plancher solaire direct) et mur solaire sur le hall de gymnastique.
- Travaux d'économie d'énergie : bâtiments communaux et éclairage public.
- Panneaux solaires photovoltaïques : production d'électricité raccordée au réseau couvrant les besoins de 4 véhicules électriques.
- Aménagement du « Village des enfants » : capteurs solaires thermiques, capteurs photovoltaïques, matériaux écologiques (mono mur, isolation chanvre), récupération d'eau de pluie, puits canadien, chaufferie bois au bois déchiqueté provenant pour 20% de l'élagage sur la commune.
- Récupération des eaux pour l'arrosage des espaces verts / Réflexion avec la direction des services pour le tri et l'achat de papier recyclé.

■ Gouvernance et incidence sur la prise de conscience collective :

- Le Label Cit'ergie eea ® récompense la ville pour la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique exemplaire. Le processus, accompagné par l'ADEME, a permis de structurer la démarche, définir un programme d'actions et de fixer des objectifs chiffrés.
- Le responsable « énergie », sous la responsabilité du directeur général des services travaille avec tous les services et agents de la Ville. Il veille à l'optimisation et au suivi des installations solaires. Il fait émerger de nouveaux projets et promeut les opérations existantes. Il contribue à la démarche pédagogique et incitative en direction des autres acteurs et aussi des habitants.
- Urbanisme : négociation avec l'OPAC et les promoteurs privés pour installer des panneaux solaires sur certains immeubles / Dispositif de bonification de COS pour les constructions énergétiquement performantes.

■ Démarche pédagogique :

- Montmélian souhaite inciter ses habitants et les autres collectivités locales à développer à leur tour le solaire.
- Information par le biais du bulletin municipal sur des panneaux sur la centrale solaire des ateliers municipaux et le mur solaire du gymnase - afficheur électronique de la production électrique en temps réel, actions dans les écoles, visites des installations solaires, participation à des colloques.
 - Incitation, en complément des aides d'autres partenaires, à l'installation de chauffe-eau solaires individuels et de systèmes solaires combinés, photovoltaïque, chaudière automatique au bois.



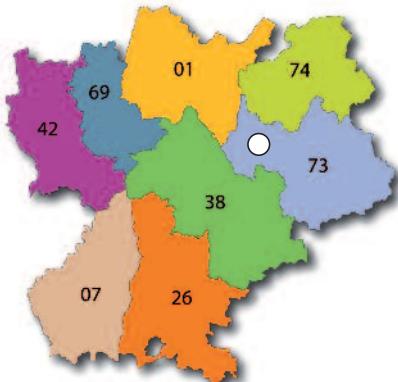
SCOT METROPOLE SAVOIE, OUTIL DE PLANIFICATION ET D'ANIMATION TERRITORIALES (73)

Métropole Savoie



Choisi par le ministère de l'équipement pour contribuer à la démarche d'observation et de suivi de l'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Métropole Savoie est le syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le périmètre de 103 communes et 8 intercommunalités, entre Aix-les-Bains (26 700 habitants), Chambéry (55 800 habitants) et Montmélian (3 930 habitants), soit une superficie de 971 km². Le territoire, situé à la croisée de deux axes internationaux importants reliant Genève et Grenoble d'une part, et Lyon et Turin d'autre part est au cœur du sillon alpin, particulièrement dynamique aux plans économique et démographique. Le périmètre du SCOT recouvre les trois anciens Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) élaborés par l'Etat et approuvés en 1977. Débordant sur les deux parcs naturels de Chartreuse et des Bauges, le territoire présente des cadres de vie diversifiés, entre l'urbain et le rural de montagne.



A l'origine

Compte tenu de son positionnement au sein de l'Europe et au cœur du sillon alpin, d'une économie locale dynamique et fortement créatrice d'emplois et de la qualité de son cadre de vie, le territoire connaît un développement démographique fort mais non homogène sur le territoire. Ainsi, beaucoup d'espaces ruraux connaissent une urbanisation rapide, parfois incontrôlée et subie. La superficie couverte par l'urbanisation a doublé en 30 années alors que la population a augmenté de 36 %. La richesse des espaces naturels ainsi que la pérennité des activités agricoles et forestières sont par conséquent, menacées par endroit. Ce territoire qui attire est aussi un territoire qui exclut. Certaines activités ne trouvent pas à s'installer et des populations ne trouvent pas à se loger. Le SCOT a donc l'ambition de concilier le développement urbain, économique et social et la protection de l'environnement.

Objectifs du projet

- 1/ **Sauvegarder la qualité paysagère du territoire et promouvoir une gestion économe de l'espace** par le renouvellement urbain et le recours aux nouvelles formes urbaines combinant la densité du petit collectif avec certains avantages reconnus aux maisons individuelles.
- 2/ **Equilibrer l'offre de logements**, en veillant à répondre à la demande en logement sociaux, notamment dans les opérations d'aménagement importantes.
- 3/ **Prévoir un développement maîtrisé des communes rurales et périurbaines et miser sur le développement des petites villes** en travaillant sur les équilibres économiques et la redistribution des services.

Points forts

- **Diagnostic et stratégie** : étude des enjeux, choix d'outils (isochrones, cartographie détaillé) et de l'échelle, observatoire de suivi.
- **Lien planification / opérationnel** : cohérence entre les outils, accompagnement opérationnel.
- **Pédagogie et négociation** : sensibilisation, interpellation des acteurs.

Et si c'était à refaire ?

« Il y a besoin d'un travail sur la diversification des filières, la complémentarité des zones d'activités entre elles et la localisation des emplois dans une perspective réelle de mixité des fonctions. Par ailleurs, même si l'on a intégré la réflexion sur les transports collectifs et les modes doux, le mot énergie n'est pas présent dans le SCOT. »

Pierre-Yves GRILLET, Directeur de Métropole Savoie.

Principales étapes

- 1995 : Décision de lancement de la révision du Schéma directeur
- 1996 : Création du syndicat mixte Métropole Savoie
- 1998 : Démarrage des études pour la révision du Schéma directeur
- 2000 : Création des SCOT par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)
- 2004 :
 - Fin des études pour l'élaboration du SCOT
 - Début de l'animation du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) de Métropole Savoie
- 2004-2005 : Création de l'Etablissement public foncier de la Savoie
- Juin 2005 : Approbation du SCOT Métropole Savoie
- 2005 à aujourd'hui : Mise en œuvre du SCOT (suivi des Plans locaux d'urbanisme, études d'urbanisme pré-opérationnelles, suivi des commissions départementales d'équipements commerciaux)

Quelques réalisations et indicateurs clés

Diagnostic et stratégie :

- Le diagnostic et les orientations générales du SCOT auront demandé 7 ans et une dizaine d'études pour être rédigés. Le plan du diagnostic exprime de manière synthétique (données, cartes, photographies) les enjeux démographiques et économiques qui devront orienter les choix ultérieurs : les atouts du territoire (bon positionnement géographique), et l'envers de la croissance (étalement urbain, inadéquation de l'offre en logement et en transports, pollutions). Les autres thèmes évoquent l'offre en zones d'activités et de commerces, les enjeux agricoles, touristiques et récréatifs.
- Des choix importants concernant les outils et l'échelle des études ont permis de donner au SCOT sa valeur de référence. Pour répondre aux besoins de foncier nouveau tout en cherchant à économiser l'espace, le seul travail sur le recyclage du foncier ne suffit pas. Métropole Savoie a délimité des zones où l'urbanisation doit être concentrée et d'autres où le volume d'urbanisation doit être maîtrisé. Cette limite correspond à l'isochrone des 20 minutes, prédefini par le Plan de déplacement urbain (PDU) de Chambéry Métropole, pour atteindre le centre ville en transport en commun. Pour la plupart menées en régie, les études ont permis d'élaborer une cartographie détaillée à l'hectare des enjeux sur le périmètre : pôles préférentiels d'urbanisation, nombre minimum de logements nécessaires...
- Un observatoire de suivi du SCOT permet d'évaluer l'impact des dispositions du SCOT.

Lien entre planification et opérationnel :

le SCOT n'est pas seulement un document mais un outil d'animation.

- Le SCOT fournit à chaque commune des orientations sur le rythme d'urbanisation et le type d'habitat à développer. Les Plan locaux d'urbanisme (PLU) ont été rendus compatibles avec le SCOT. Certaines zones à urbaniser ont été déclassées quand nécessaire. D'autre part, un Établissement Public Foncier Local (EPFL) a été créé à l'initiative de Chambéry Métropole et en liaison avec le Conseil général pour la maîtrise du foncier.
- Métropole Savoie a développé une ingénierie d'accompagnement des collectivités sur leurs projets d'urbanisme : cahier des charges des études d'urbanisme, recrutement des prestataires... Les études pré-opérationnelles se situent entre le PLU et l'opérationnel. Elles intègrent souvent une Approche environnementale de l'urbanisme® (AEU) et vont aider les collectivités à structurer leurs projets pour aller au devant des aménageurs en sachant précisément ce qu'elles veulent faire.
- Métropole Savoie est aussi l'organisme qui anime le CDRA, outil de gestion concertée des territoires, qui a permis, entre autres, de financer des travaux d'études comme les études pré-opérationnelles des communes, ou encore les études prospectives.

Pédagogie et négociation :

dès la phase d'étude a été expliqué ce qu'est un SCOT et ce qu'on peut en faire.

- L'élaboration du SCOT a eu un rôle pédagogique auprès des élus. Voyages, conférences, colloques... leur ont permis de concevoir ce que peut être une ville compacte et accessible par des modes doux de transport, et, l'intérêt de préserver la ressource foncière et les espaces naturels et agricoles.
- L'interpellation directe des acteurs (agriculteurs, élus, ...) durant la phase de diagnostic a contribué à cette sensibilisation et à l'appropriation du document et de ses orientations : toutes les communes même les plus petites ont bénéficié d'au moins une réunion organisée avec Métropole Savoie au sujet du SCOT et des orientations les concernant.

Acteurs impliqués

- Métropole Savoie
- 8 intercommunalités
- 103 communes
- Parc naturel régional des Bauges et de Chartreuse
- Conseil général 73
- Chambre d'agriculture, CCI, Agence économique de Savoie...
- Etablissement public foncier local 73
- Région Rhône-Alpes

Contact

Métropole Savoie
Pierre-Yves GRILLET, Directeur
185, rue de la Martinière
73000 Chambéry
04 79 62 91 28
pierre.yves.grillet@metropole-savoie.com

Aller plus loin...

- www.metropole-savoie.com
- SCOT témoins :
www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/actu/SCOT/accueil.htm

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhornealpesraee.org (moteur de recherche Aménagement, patrimoine et urbanisme / Outils de planification - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :





RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SIERROZ FRANKLIN A AIX-LES-BAINS (73)



Aix-les-Bains

Aix-les-Bains (29 000 habitants), ville centre de l'agglomération aixoise appartient à l'aire urbaine de Chambéry. Située au bord du Lac du Bourget, cette ville thermale se positionne sur le plan touristique comme ville d'eau mais aussi comme ville « porte » du Parc naturel régional des Bauges. Engagée dans un Agenda 21 local depuis 2001, elle participe aussi au projet « Grand Lac » pour la préservation et la valorisation du lac du Bourget.

A l'origine

L'habitat en tour des quartiers Sierroz-Franklin, deux quartiers aux caractéristiques socio-économiques très comparables à celles d'une Zone Urbaine Sensible, est en rupture avec la dimension urbaine du reste de la ville et l'habitat individuel à proximité immédiate. Le taux de chômage y est important, l'image du quartier est dépréciée. Un programme de « rénovation urbaine » est engagé dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, par dérogation « article 6 ».

Objectifs du projet

- 1/ Retrouver la dimension urbaine d'Aix-les-Bains sur les quartiers « Sierroz-Franklin », notamment en terme de gabarit d'immeuble et de lien social avec les autres quartiers ; désenclavement, changement d'image.
- 2/ Chercher l'appropriation par les habitants à terme des quartiers par l'implication des habitants sur le site et le traitement des questions environnementales dans l'aménagement.
- 3/ Construire un parcours de retour vers un emploi stable pour les demandeurs d'emplois de quartier ; ce qui va contribuer à la valorisation de l'image du quartier.

Et si c'était à refaire ?

« Le projet de rénovation urbaine engage des bouleversements profonds de ces quartiers et par conséquent la vie de l'ensemble des familles. Sa réussite ne peut être assurée que si les premiers intéressés, les habitants, sont impliqués dans toutes ses phases. La concertation s'est faite à travers des ateliers thématiques portant sur l'ensemble des problématiques du projet.

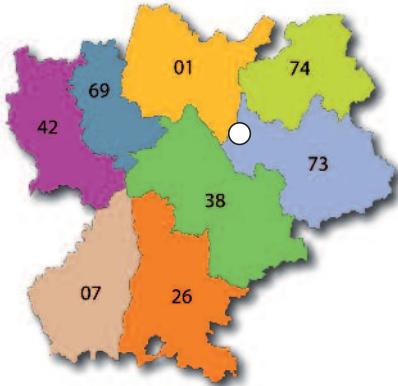
Mais cela s'est vite avéré insuffisant pour la prise en compte de l'avis des habitants. L'état de démotivation des habitants, et l'absence au départ de représentants issus du quartier nous oblige de fait, à imaginer des formes innovantes pour leur donner la parole. L'équipe d'habitants ressources est alors née. Depuis, des associations sont nées, elles portent sur le cadre de vie comme l'ALBATROS, l'emploi (ABB : à bas les barrières) ou les femmes (ELITE).

L'objectif est maintenant de ne pas décevoir, de chercher une plus grande implication citoyenne des habitants, de faire aboutir les projets professionnels individuels des habitants ressources sur des emplois durables. »

Les « habitants 'ressources' ».

Points forts

- **Concertation :** « habitants ressources ».
- **L'homme au cœur du projet :** charte de relogement, charte d'insertion et d'emploi, convention de gestion urbaine de proximité.
- **Charte de qualité environnementale :** maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, déplacements doux, démolition sélective et coopération décentralisée, constructions de qualité environnementale.



Principales étapes

2003-2005 : Réflexion sur le projet / candidature ANRU

2005 à 2007 : Valorisation de l'existant / Mise en mouvement

- Concertation avec les habitants, « habitants ressources ».
- Etudes et aménagement de l'espace public, Réhabilitation de tours.
- Rédaction des chartes de relogement, de qualité environnementale.
- Démarrage du relogement.

Projet 2008 à 2012 : Travaux et libération du foncier / lier le quartier à la ville et marquer la centralité

- Passage en comité d'engagement de l'ANRU : à Paris le 14 janvier 2008.
- Pose de la première pierre de construction du premier îlot « Les jardins d'Eden » - 81 logements locatifs et en accession sociale en Très haute performance énergétique : le 11 février 2008 (correspondant à une consommation moyenne de 70KWh/m²/an).
- Signature de la convention ANRU le 2 juillet 2008.

Acteurs impliqués

- ANPE
- Service insertion emploi de la Ville d'Aix-les-Bains
- Ville d'Aix-les-Bains
- Etat

Contact

Equipe Projet de Rénovation Urbaine
Esthèle BARTHELEMY, Chef de Projet
Ville d'Aix-les-Bains
04, rue du Dr François Gaillard
73100 Aix-les-Bains
04 79 35 12 55
e.barthelemy@aixlesbains.fr

Aller plus loin...

- les chartes de relogement, et, d'insertion et d'emploi
- la charte de qualité environnementale
- Jeu de rôle « Lac les Bains » du r2d2, inspiré du projet : www.ciridd.org/r2d2

Quelques réalisations et indicateurs clés

Les aménagements en projet entre 2006 et 2012 à l'échelle de la ville :

- 422 logements à réhabiliter et résidentialisation de 455 logements, 300 logements (4 tours de 14 étages) à démolir (sur 750 logements sociaux) ;
- 311 logements labellisés « Habitat et environnement » construits sur site en qualité environnementale en petits collectifs, commerces et locaux dédiés aux services, 422 logements réhabilités ; près de 196 logements neufs construits hors site ;
- Réorganisation du réseau viaire, création de voiries.

La concertation et les « habitants ressources » : pour regagner la confiance des habitants, permettre et faciliter leur implication dans le projet.

- 500 habitants réunis sous chapiteau en 2006 ;
- 10 « habitants ressources » : issus des quartiers, formés et embauchés par la ville, sur des postes d'emplois aidés, pour créer des échanges avec les autres familles ; construction de leur parcours professionnel par un accompagnement individualisé ;
- Animation par les « habitants ressources » d'un journal de quartier et des ateliers thématiques, projection du film « Une vérité qui dérange » d'Al Gore ;
- Visite par les « habitants ressources » des éco-quartiers de Fribourg, participation au jeu de rôle du réseau rhônalpin du développement durable à Vaulx-en-Velin, accueil et échange avec une délégation marocaine, dans le cadre d'une coopération entre la région Rhône-Alpes et la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër du Maroc.

L'Homme est au cœur du projet : les partenaires institutionnels et professionnels ont formalisé leurs engagements.

- Charte de relogement : un dispositif pluri partenarial de suivi des familles permet leur accompagnement et l'amélioration de leur situation - suivi géostatistique des situations familiales ; rencontre par une conseillère sociale et familiale en lien avec les partenaires sociaux impliqués pour soutenir leur relogement et leur potentielle accession à la propriété ;
- Charte d'insertion et d'emploi : entente entre les partenaires pour privilégier l'accès des demandeurs d'emploi habitant le quartier aux postes générés par les chantiers ;
- Convention de gestion urbaine de proximité : la gestion du cadre de vie, du lien social et de la tranquillité publique dans les quartiers concernés associe les habitants eux-mêmes.

La charte de qualité environnementale : pour la prise en compte de l'environnement dans les programmes de construction.

- Bâtiments Très Haute Performance Energétique, confort estival ;
- Panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire, solaire photovoltaïque, chaufferie bois ;
- Déconstruction sélective et réutilisation des matériaux sur place et au Maroc (en cours d'étude) ;
- Economie d'eau et récupération des eaux de pluie ;
- Modes de déplacements doux... .

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Aménagement, patrimoine et urbanisme / Quartiers et bâtiments de qualité environnementale - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :



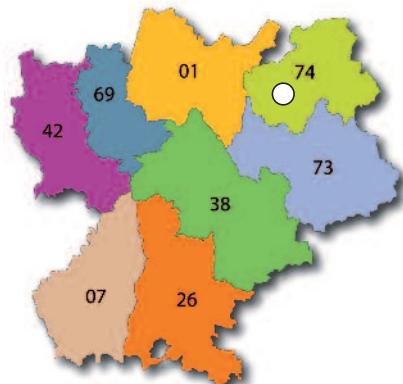


L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OUTIL POUR UNE PLANIFICATION DURABLE DU TERRITOIRE (74)

Haute-Savoie

Au cœur des Alpes et de l'Europe, le département de Haute-Savoie compte plus de 700 000 habitants sur un territoire de montagne, frontalier avec la Suisse et l'Italie. Le pôle Genevois contribue fortement au dynamisme économique et à l'augmentation des prix du foncier, alors que très peu d'entreprises viennent s'installer en Haute-Savoie.

L'augmentation de la population - accueil de nombreux travailleurs frontaliers, notamment de jeunes – et de la demande en logement aidé se combinent à un déficit important de l'offre en logement social. Corollairement, la demande en déplacements est elle aussi croissante. Le fort dynamisme de l'économie résidentielle fragilise l'appareil agricole, pourtant de qualité sur le département et la Surface Agricole Utile se réduit à un rythme de 0,8% en moyenne par an depuis 1989. Plusieurs phénomènes se combinent et contribuent au mitage du paysage : mutation des sols agricoles vers des surfaces urbanisées, mais aussi élargissement de la surface boisée du département et changement d'usage des sols (périmètres protégés, alpages abandonnés par exemple ou projets de voirie). Ce mitage et cette pression foncière menacent aussi les espaces naturels, en particulier de bord du lac Léman.



A l'origine

Face à ce constat et à la nécessité pour les communes de développer une politique foncière, l'Etablissement public foncier (EPF) a été créé en décembre 2003 pour accompagner les communes dans le développement de leur territoire. Son statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) lui confère souplesse et indépendance. Sa mission principale est la constitution de réserves foncières pour le compte des collectivités locales membres. Il décline alors la vision stratégique et partagée du renouvellement urbain des communes, sans que celles-ci n'aient à budgétiser à court terme. Durant le temps de portage, libérée des contraintes administratives et des actions de proto-aménagement (dépollution, démolition), entretien, mise en location temporaire..., la collectivité peut préparer au mieux le projet d'aménagement. Aujourd'hui, l'EPF compte douze Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et vingt-six communes membres, représentant près de 50 % de la population du Département.

Objectifs du projet

- 1/ Accorder les communes sur une vision stratégique du renouvellement urbain et de gestion des espaces à l'échelle du département.
- 2/ Faciliter leur intervention et la constitution de réserves foncières.

Et si c'était à refaire ?

« Les acquisitions concernent principalement les logements, équipements publics et activités économiques et agricoles, toutefois, nous souhaitons conserver la possibilité d'acquérir des espaces naturels. Pour le moment, soit ces opérations sont accessibles directement aux communes soit les dossiers n'ont pas abouti ... »

Philippe VANSTEENKISTE, Directeur de l'EPF de Haute-Savoie

Points forts

- **Approche stratégique :** programme pluriannuel d'intervention, réflexion en amont, conseil pour les outils de planification.
- **Hierarchisation des interventions :** grille de lecture.
- **Précaution et équité :** autres critères d'interventions.

Principales étapes

1999

- Etude du Conseil général sur les outils de maîtrise foncière existants.
- Réunion d'une vingtaine d'élus communaux dans les zones à forts enjeux urbains (ouest du département).

Fin 2002

- Rédaction de la charte de fonctionnement de l'EPF et réflexion sur son statut.

Décembre 2003

- Création de l'EPF et premier programme pluriannuel d'intervention.
- 16 millions d'Euros sur un périmètre de 135 000 équivalents habitants.
- 6 EPCI et 2 communes membres.

2008

- préparation du second programme d'intervention 2009-2013.

- 35 millions d'Euros sur un périmètre de 315 000 équivalents habitants.
- 12 EPCI et 26 communes membres.
- Environ 80 biens, acquis à l'amiable, par préemption ou par déclaration d'utilité publique sont à rétrocéder aux communes membres.

Acteurs impliqués

- EPCI et communes membres
- Etat,
- Conseil général 74
- Conseil régional Rhône-Alpes

Contact

EPF 74

Philippe VANSTEENKISTE, directeur
Route de la Côte
74 350 VILLY LE PELLOUX
04 50 63 20 06
epf74@epf74.fr
Site Internet www.epf74.fr

Aller plus loin...

- www.epf74.fr/
- Fiche « l'établissement public foncier de Haute-Savoie »/rubrique les Actions/ Aménagement du territoire/Questions foncières

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ Approche stratégique : : l'EPF incite les collectivités à intervenir très en amont.

• Les politiques sont définies à l'échelle de chaque territoire cohérent, à travers leur Programme d'Action Foncière. Puis, ces éléments sont rassemblés au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'établissement (sur 5 ans) qui hiérarchise globalement les interventions, tout en respectant les choix prioritaires de chacun des membres. Le portage foncier s'achève et les terrains sont rétrocédés aux communes au terme d'une durée définie préalablement avec elles de 4, 6, 8 ou 10 ans.

• Une grille de lecture permet de vérifier la validité des demandes d'intervention. Plus le dossier est issu d'une réflexion en amont ou d'un dossier antérieur (respect de la programmation SCOT, PLH, PADD ou PLU¹), plus il cumule de points bonus. De même, si il va dans le sens de l'économie de l'espace et de son utilisation rationnelle (recherche d'équilibre au niveau des territoires).

• L'EPF peut intervenir à la demande des collectivités pour apporter un conseil sur les documents de planification en cours d'élaboration. Les contacts de l'EPF avec les collectivités favorisent la prise de conscience de la nécessité de documents homogènes de planification.

■ Hiérarchisation des interventions : en fonction de critères de solidarité, d'intérêt général, de maintien d'activités sur place, de préservation de l'environnement.

• **Volet 1.** Le logement : opération de construction ou d'amélioration de logements comprenant au minimum 20% de logements aidés afin de contribuer à l'amélioration de la mixité sociale par une diversification de l'offre. En 2008 : 63 % de l'enveloppe budgétaire y avait été consacrée.

• **Volet 2.** Les équipements publics : en particulier les opérations d'intérêt général. En 2008 : 14 % de l'enveloppe budgétaire.

• **Volet 3.** Le développement économique (activités industrielles et agricoles) : le maintien et le développement de l'activité économique locale et agricole font partie des priorités économiques du territoire. En 2008 : 14 % de l'enveloppe budgétaire.

• **Volet 4.** La protection des espaces naturels : elle vise à rechercher l'équilibre entre les espaces de nature et les activités humaines, à préserver des paysages et à ouvrir au public des espaces sensibles. En 2008 : 5 % de l'enveloppe budgétaire.

■ Précaution et équité : des critères rendus opérationnels par la grille de lecture.

• **Volet 5.** Autres réserves foncières : cet axe garantit la souplesse et la rapidité d'intervention pour des opérations présentant un caractère stratégique. En 2008 : 5% de l'enveloppe budgétaire.

• L'équilibre de l'intervention de l'EPF sur le territoire est assuré par un barème établi en fonction du montant des acquisitions dont peut bénéficier un adhérent ; les adhérents sont des EPCI ou des assemblées spéciales rassemblant les petites communes qui fonctionnent alors comme des EPCI. Ce montant est calculé sur la base de la Taxe spéciale d'équipement prélevée par l'EPF sur le territoire adhérent.

¹ SCOT : schéma de cohérence territorial / PLH : plan local de l'habitat / PADD : projet d'aménagement et de développement durable / PLU : plan local d'urbanisme



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Aménagement, patrimoine et urbanisme / Outils de planification - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :



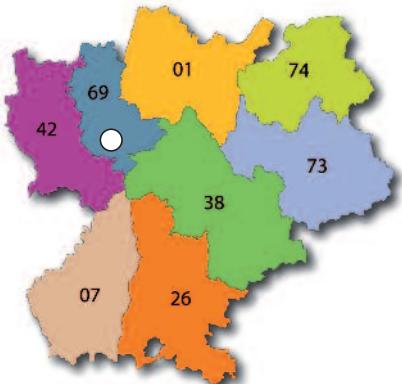


L'ECO-CITOYENNETE DANS DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL DE RHÔNE-ALPES



Les quartiers d'habitat social de Rhône-Alpes

Le parc locatif social de Rhône-Alpes compte 406 311 logements, soit 16 % des résidences principales (chiffres au 1^{er} janvier 2005 / enquête DRE – EPLS). Ce parc est composé à 93% de logements collectifs (contre 86,5% au niveau national). Dans le contexte économique et énergétique actuel, les bailleurs sociaux de Rhône-Alpes portent de plus en plus attention aux questions environnementales, droit à un environnement sain pour tous et source d'économie financière pour des populations en difficulté économique. Les enjeux majeurs liés aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre ne font pas encore l'objet des préoccupations quotidiennes des habitants. Les dispositifs mis en place par les collectivités ou les bailleurs ne sont pas toujours bien utilisés, par exemple en matière de tri des déchets, de déplacements piétons – cycles, ou d'économies d'énergie dans les bâtiments...



A l'origine

Unis-Cité est une des associations qui, dès 1994, a contribué à rendre possible l'organisation par l'Etat d'un dispositif technique et financier de soutien au «Service Civil Volontaire» des 18 à 25 ans en France. Les volontaires (3000 jeunes engagés fin 2007) répondent à des besoins sociaux et environnementaux de la société : sensibilisation à l'éco-citoyenneté, soutien de personnes âgées ou dépendantes, lutte contre les discriminations ou l'exclusion... L'association Unis-Cité en Rhône-Alpes, en collaboration avec le réseau des Espaces Infos Energie de la région Rhône-Alpes, les collectivités territoriales, l'ARRA HLM et d'autres bailleurs a initié un vaste programme de sensibilisation du grand public aux économies d'énergie et à la lutte contre l'effet de serre. Les jeunes volontaires d'Unis-Cité sont intervenus, en 2007 et 2008, auprès des habitants de quartiers d'habitat social des communes de Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Echirolles, Valence et Saint-Etienne. Ils se sont rendus directement dans les foyers, pour sensibiliser aux gestes éco-citoyens à adopter.

Objectifs du projet

- 1/ **Sensibiliser le grand public aux comportements éco-citoyens** : économies d'énergie et d'eau, tri des déchets, éclairage, transport.... en allant au devant des particuliers.
- 2/ **Renforcer l'action des partenaires locaux (associations, collectivités...)** par le potentiel de démultiplication que représentent les promotions de jeunes volontaires.

Et si c'était à refaire ?

« Les volontaires sont choisis pour leur diversité et pour leur motivation, non pour leurs compétences. Ces jeunes ont la capacité d'intervenir même dans des endroits où les travailleurs sociaux ne vont pas. Il y vont comme des citoyens, avec leur langage, simple. Cela facilite le contact avec les personnes. Toutefois, les performances obtenues au cours de l'expérimentation sont en deçà des performances escomptées : environ 1 porte sur 3 s'ouvre et donne lieu à un entretien. Vu les réactions du public, le sujet semble intéresser et toucher. Il faudra donc réfléchir sur d'autres moyens de sensibilisation ou voir comment améliorer le travail (implication des partenaires, lieux de sensibilisation...etc.). L'ambition d'Unis-Cité est d'aller plus loin dans la poursuite de cette mission : faire changer les habitudes. Il faudra donc voir comment évaluer les changements de comportements. »

Philippe TIBERGHIEN, Président d'Unis-Cité Rhône-Alpes.

Points forts

- **Sensibilisation et implication citoyenne :** formation des volontaires par les Agences locales de l'énergie, rencontre porte à porte, animation dans les quartiers.
- **Transversalité :** développement personnel des volontaires d'Unis-Cité, lien social, gestes éco-citoyens, économies financières.
- **Organisation du pilotage :** partenariats entre les acteurs locaux.

Principales étapes

Mars - Mai 2007

- **Montage du projet**

Mise en place avec les partenariats locaux
Préparation des formations, des trames d'entretiens, d'animations complémentaires et de stands d'information

Été 2007

- **Pré expérimentation sur Vaulx-en-Velin et Echirolles**

Formation des volontaires
Animation dans les quartiers
Rencontres porte à porte et entretiens

Automne 2007 à février 2008

- **Expérimentation sur Vénissieux, Echirolles, Saint-Etienne et Valence**

2008-2009

- **Généralisation**

Acteurs impliqués

Dans l'action :

- association Unis-Cité en Rhône-Alpes,
- collectivités territoriales (Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Echirolles, Valence, Saint-Étienne)
- ALE de l'agglomération lyonnaise
- le réseau des Espaces Infos Energie de la région Rhône-Alpes,

Financement :

- Région Rhône-Alpes
- Le Grand Lyon
- l'ARRA HLM et ADEME
- l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Contact

Unis-Cité Rhône-Alpes
219 rue Vendôme
69 003 LYON
04 78 62 08 65
rhone-alpes@uniscite.fr

Aller plus loin...

- www.uniscite.fr
- www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/service_civil_volontaire
- Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.
- www.logementsocialdurable.fr

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ **Sensibilisation et implication citoyenne :** l'objectif est de « faire ouvrir leur porte aux personnes potentiellement non sensibilisées aux éco-gestes».

• Dans des quartiers d'habitat social des agglomérations de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Valence, choisis en relation avec l'ARRA HLM, environ 350 logements sur 2700 ont ouvert leur porte aux volontaires. Les familles ont alors bénéficié de conseils de deux volontaires pour ajuster leurs comportements en matière de consommation d'eau, d'électricité, d'élimination des déchets et de transport. Une ampoule basse tension a pu être offerte lors de certains entretiens. La plupart des personnes se sont déclarées satisfaites, en particulier sur les informations en matière d'économie d'eau et d'éclairage.

• les animations d'activités et de stands d'information autour des énergies et de l'environnement dans les quartiers (centres sociaux, maisons de l'enfance, maisons de quartier, MJC, associations....) mobilisent la population et les partenaires socioculturels locaux. Notons, le fort impact des animations auprès des enfants.

• Au-delà de leur participation au projet, les volontaires eux-mêmes, formés sur les économies d'énergie et les enjeux environnementaux, appliquent les conseils.

■ **Transversalité :** développement personnel des volontaires d'Unis-Cité, lien social dans les quartiers, gestes qui réduisent la facture environnementale et financière.

• Les volontaires d'Unis-Cité consacrent une année entière à servir la société, mener des missions d'intérêt général et rencontrer des gens différents d'eux. Cette année apporte beaucoup aux jeunes sur les plans personnel et professionnel, et contribue au développement d'une société plus solidaire et plus unie. Elle favorise leur intégration dans la société. Les jeunes reçoivent une formation citoyenne (visites d'institutions et d'associations, débats, rencontre avec des décideurs...). Ils préparent aussi leur avenir professionnel. Le brassage culturel, social et de compétences diverses redonne confiance aux jeunes dont l'âge ou l'origine est plus souvent un handicap qu'un atout.

• La formation des volontaires, sur 2 jours environ, assurée par les agences locales de l'énergie, et basée sur des exposés, jeux de rôle, projection de films..., accroît leur conscience environnementale et leur permet de toucher ensuite d'autres citoyens. En outre, ils sont formés aux techniques de démarchage et à l'utilisation d'une trame d'entretien.

• La mission confiée renforce l'action de la collectivité et en augmente l'efficacité. On peut aussi espérer que ces gestes simples qui contribuent à la cause écologique aient un impact sur le budget des habitants.

■ Organisation du pilotage de projet :

• Partenariats entre les acteurs et préalables (affiches, courriers, prospectus simples...) facilite l'accueil des volontaires. Le relais par les acteurs locaux, en particulier les gardiens, permet de mettre en confiance les habitants et de mieux recevoir les volontaires. La présence d'acteurs locaux et leur implication dans certaines activités du projet favorise l'intégration des volontaires dans le quartier.

• Afin de conserver la motivation des jeunes volontaires et d'éviter la lassitude liée au démarchage, il est important de diversifier les activités mises en place (animation, porte à porte, création d'outils, ...), de modifier régulièrement les binômes de volontaires, prévoir des périodes de démarchage raisonnables...

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Eco-responsabilité/Eco-citoyenneté/Education à l'environnement vers un développement durable)

Document réalisé par :



10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :



Ces fiches sont téléchargeables sur Internet : www.ddrhonealpesraee.org

Avec le soutien de :

Région
RhôneAlpes

